

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 657 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat ;

Vu l'arrêté n° 3034 MCE du 31 mars 2022 portant modification de l'arrêté n° 2000 MCE du 11 mars 2022 portant délégation de signature du ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat, à M. Cédric Ponsonnet, le directeur des ressources marines ;

Vu la délibération n° 88-184 AT du 8 décembre 1988 modifiée relative à la protection de certaines espèces animales marines et d'eau douce du patrimoine naturel polynésien ;

Vu la délibération n° 97-32 APF du 20 février 1977 modifiée relative à l'exploitation des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 557 CM du 6 juin 1997 modifié portant dispositions pour l'application de la délibération n° 97-32 APF du 20 février 1997 modifiée relative à l'exploitation des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française ;

Vu la demande présentée par M. Tuahu Kenji Rochette le 19 janvier 2023,

Arrête :

Article 1er. — L'arrêté n° 11187 MPF du 6 novembre 2017 accordant à M. Tuahu Kenji Rochette le bénéfice d'une licence de pêche professionnelle pour l'exploitation des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française, pour le navire dénommé "Nihinai III", immatriculé à Papeete sous le numéro PY 2450, est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Art. 2. — Le directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Tuahu Kenji Rochette et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 mars 2023.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources marines,
Cédric PONSONNET.

ARRETE n° 2272 MCE du 14 mars 2023 portant approbation du plan de gestion 2023-2037 de Tainui Atea, l'aire marine gérée de Polynésie française

Le ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 657 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat ;

Vu le code de l'environnement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 88-183 AT modifiée du 8 décembre 1988 portant réglementation de la pêche en Polynésie française ;

Vu la délibération n° 97-32 APF du 20 février 1997 modifiée relative à l'exploitation des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française ;

Vu l'arrêté n° 207 CM du 3 avril 2018 portant classement de la zone économique exclusive de la Polynésie française en aire marine gérée ;

Vu l'avis favorable du conseil de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea en date du 28 février 2023,

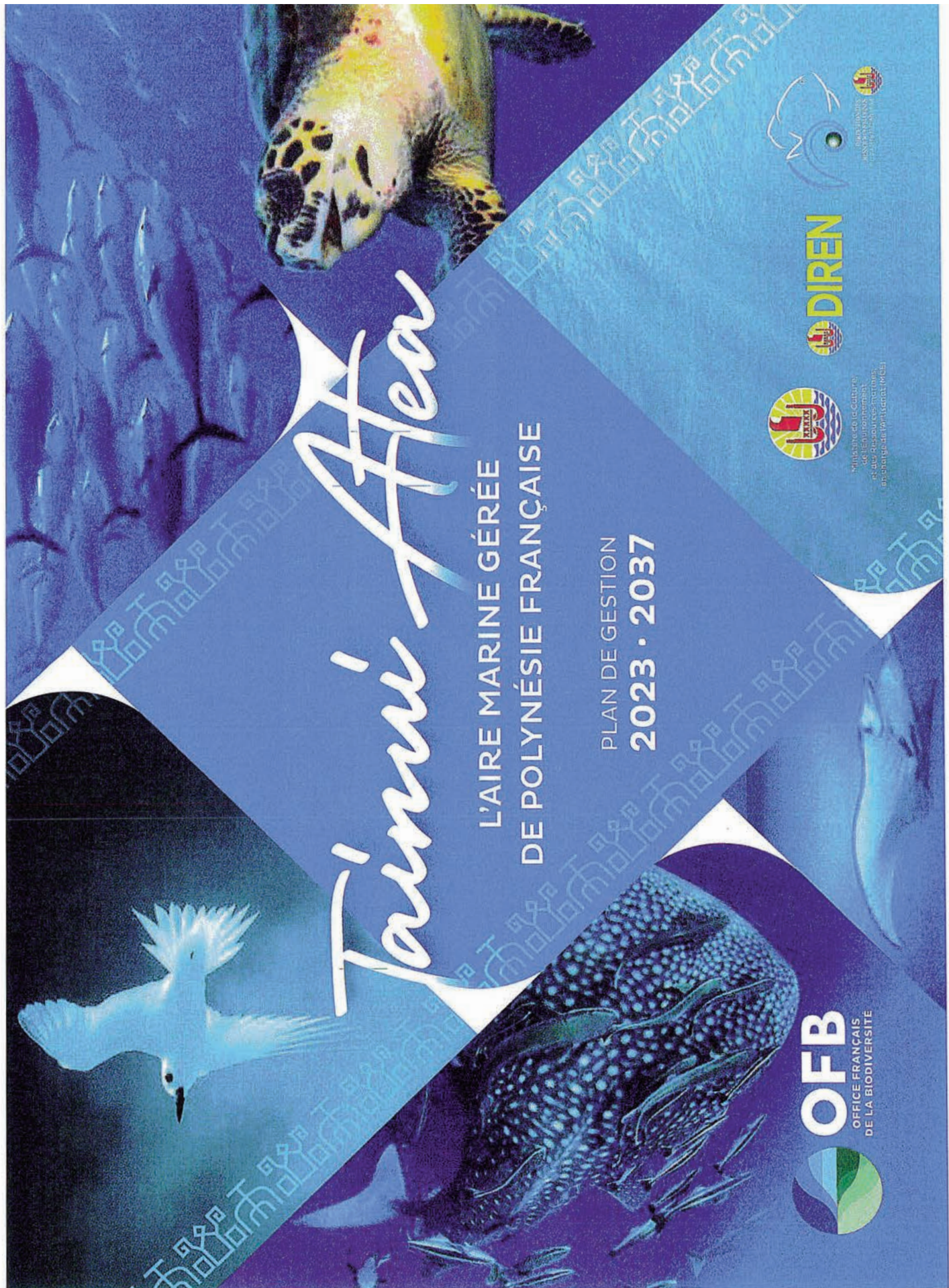
Arrête :

Article 1er. — Est approuvé le plan de gestion 2023-2037 de Tainui Atea, l'aire marine gérée de Polynésie française, annexé au présent arrêté, pour une durée de 14 ans jusqu'au 31 décembre 2037.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 mars 2023.

Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU.



Taimi Afea

L'AIRE MARINE GÉRÉE
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

PLAN DE GESTION
2023 • 2037



Ministère de la Culture,
du Patrimoine et
de la Langue Française



ÉDITORIAL

Pilotage : Ministère de la Culture et de l'Environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat

Coordination de la rédaction : Délégation territoriale de l'OFB en Polynésie française
(Guilhem Grizaud, Mathieu Grellier, Franck Connan, Manon Sanguinet)

Contributions et relectures : Services et directions de la Polynésie française et de l'Etat contributeurs dans l'élaboration du plan de gestion

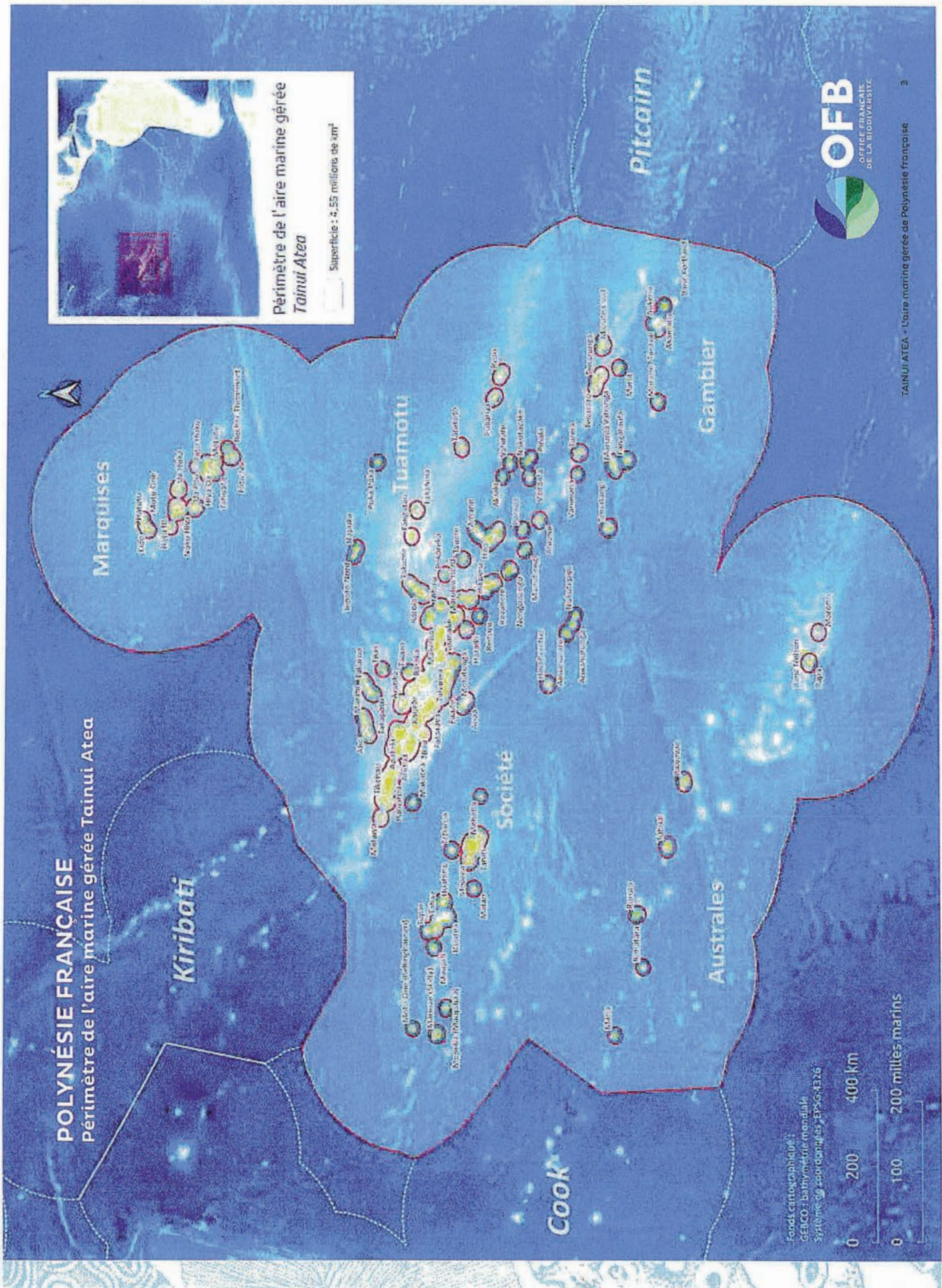
Infographie : Pile Poil Design Tahiti, Christophe Abraham

Financement : Office français de la biodiversité

Ce document de 116 pages peut être téléchargé en formation PDF sur :

site de la DIREN | site de la DRM | site de l'OFB

Photo de couverture : Thierry Zysman & DIREN ; Yann Hubert & AAMP

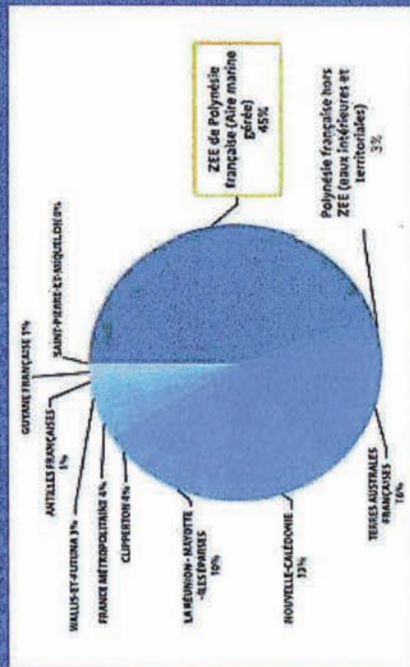


GLOSSAIRE

AEM :	Action de l'Etat en Mer (Etat)	MCE :	Ministère de la Culture et de l'environnement, des ressources marines en charge de l'artisanat
AMG :	Aire marine gérée	OLT :	Objectif à long terme (horizon 15 ans)
CMM :	Commission maritime mixte Etat-Pays	OO :	Objectif opérationnel (horizon 5 ans)
DIREN :	Direction de l'environnement (Pays)	OFB :	Office français de la biodiversité
DRM :	Direction des ressources marines (Pays)	ORGP :	Organisation régionale de gestion des pêches
DPAM :	Direction Polynésienne des affaires maritimes (Pays)	REC :	Délégation à la recherche (Pays)
DTRT :	Délégué territorial à la recherche et à la technologie (Etat)	SAM PF :	Service des affaires maritimes de Polynésie française (Etat)
DAIEP :	Direction des affaires internationales, européennes et pacifiques (Pays)	SHOM :	Service hydrographique et océanographique de la marine
DGEE :	Direction générale de l'éducation et des enseignements (Pays)	UICN :	Union internationale pour la conservation de la nature
DCP :	Direction de la culture et du patrimoine (Pays)	WCPFC :	Western and Central Pacific Fishery Commission (ORGP)
FAPE :	Fédération des acteurs de protection de l'environnement	ZEE :	Zone économique exclusive
FA :	Fiche action	ZPR :	Zone de pêche réglementée (outil DRM)
IATTC :	Inter-American Tropical Tuna Commission (ORGP)	ZMPV :	Zone maritime particulièrement vulnérable désignée par l'Organisation maritime internationale
IFREMER :	Institut français pour l'exploitation de la mer	CFIM :	Centre de fusion de l'information maritime
JRCC :	Joint Rescue Coordination Center	DGAMPA :	Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (Etat)
		Le Pays :	la Polynésie française

INTRODUCTION

L'aire marine gérée *Tainui Atea* est un espace classé depuis 2018 au code de l'environnement de Polynésie française en catégorie VI. Elle couvre l'ensemble de la Zone Economique Excluse (ZEE) de Polynésie française soit la zone comprise entre la limite extérieure de la mer territoriale (12 milles) et la limite extérieure de la ZEE (200 milles). Elle couvre ainsi 4,55 millions de kilomètres carrés soit 95% de l'espace maritime de Polynésie française et 45% de l'espace maritime français.



Conformément aux orientations de gestion de l'AMG, les parties prenantes contribuent à la connaissance et à la préservation des écosystèmes marins et du patrimoine culturel associé, ainsi qu'à la durabilité des activités maritimes qui s'exercent dans la ZEE, avec une dimension de coopération et de rayonnement régional et international.

L'espace protégé, géré principalement à des fins d'utilisation durable des ressources et des écosystèmes naturels

La gestion de *Tainui Atea* s'articule autour :



d'une instance gestion : le conseil de gestion, auquel est adossée une instance de consultation de la société civile d'un document cadre : le plan de gestion.

Le présent plan de gestion, établi pour une durée de 15 ans, consécutive à la dynamique lancée par le premier plan de gestion 2020-2023. Il fixe une vision partagée qui s'articule autour de quatre objectifs à long terme :

1. **Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes.**
2. **Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels.**
3. **Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière.**
4. **Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG.**

Issu d'une démarche inclusive et participative, ce plan de gestion a fait l'objet de nombreuses consultations. Il fera l'objet d'un suivi et d'un rapportage réguliers auprès des acteurs impliqués. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur des plans d'action d'une durée de 5 ans, dont le premier prévoit la mise en œuvre de 19 fiches-action sur la période 2023-2027. Dans une logique évolutive, le plan de gestion sera mis à jour en 2027 avec un nouveau plan d'action pour la période 2028-2032, capitalisant sur les réussites et éventuels échecs du plan d'action 2023-2027 et prenant en compte, le cas échéant, de nouveaux enjeux.

VOLET CONTEXTUEL

Partie 1 : L'Aire Marine Gérée	8
I.1. Historique de l'AMG.....	8
I.2. Orientations de gestion.....	9
I.3. Gouvernance de l'AMG.....	9
I.4. Moyens de surveillance et de contrôle.....	10
I.5. Répartition des compétences entre le Pays et l'Etat pour la gestion de la ZEE.....	10
Partie 2 : Enjeux de préservation et de gestion	12
II.1. Enjeux de préservation et d'amélioration des connaissances des espèces et habitats.....	12
II.2. Enjeux de gestion des activités du large.....	17
II.3. Synthèse des enjeux régionaux et internationaux en lien avec l'AMG.....	20
II.4. Matrice d'interaction.....	21
Partie 3 : La construction du plan de gestion	28
III.1. Une méthodologie éprouvée, adaptée au contexte local suivant une démarche concertée.....	22
III.1.1. Un diagnostic partagé : l'état des lieux des connaissances.....	22
III.1.2. Réaffirmation des enjeux et identification des facteurs d'influences.....	23
III.1.3. Co-construction du plan de gestion.....	23
III.2. Une mise en cohérence et des interactions évidentes avec le milieu côtier et les politiques sectorielles existantes.....	25
III.3. Un plan de gestion qui conforte le lien Culture/Nature.....	27
Partie 4 : L'évaluation, la mise à jour et la révision du plan de gestion	28
IV.1. Evaluation de la mise en oeuvre du plan de gestion 2020-2023.....	28
IV.2. Suivi régulier de la mise en oeuvre des fiches actions et indicateurs (Tableau de bord).....	32
IV.3. Méthode et échéance d'évaluation du plan d'action (5ans).....	32
IV.4. Méthode et échéance de révision du plan de gestion (15 ans).....	33
IV.4.1. Evaluation du plan de gestion révisé.....	33
IV.4.2. Rédaction du nouveau plan de gestion.....	33

VOLET OPERATIONNEL

Objectif long terme n°1 : Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes.....	35
Fiche action n°1 : Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques.....	42
Fiche action n°2 : Evaluer et si possible anticiper l'impact du changement climatique au large, notamment sur les espèces marines emblématiques.....	46
Fiche action n°3 : Généraliser les bonnes pratiques susceptibles de réduire les captures	

accidentelles et la déprédation.....	48
Fiche action n°4 : Poursuivre et améliorer la surveillance et la lutte contre les pollutions susceptibles d'être générées par les navires dans la ZEE.....	51
Objectif à long terme n°2 : Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels.....	54
Fiche action n°5 : Catégoriser et caractériser les monts sous-marins selon une approche écologique et socio-culturelle.....	56
Fiche action n°6 : Protéger les monts sous-marins par l'utilisation d'outils de gestion adaptés.....	58
Fiche action n°7 : Renforcer les connaissances sur les écosystèmes profonds, avec une priorité sur les monts sous-marins.....	60
Objectif à long terme n°3 : Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière.....	64
Fiche action n°8 : Contribuer à la connaissance des espèces ciblées par la pêche hauturière, notamment l'état des stocks, et adapter si besoin l'effort de pêche.....	66
Fiche action n°9 : Soutenir une gestion régionale durable des pêches (ORGP et organisations régionales pertinentes).....	69
Fiche action n°10 : Pérenniser et renforcer les programmes de suivi scientifique de la pêche (programme observateur, e-monitoring).....	71
Fiche action n°11 : Maintenir et optimiser l'effort de contrôle et de surveillance des pêches et de l'environnement.....	74
Objectif à long terme n°4 : Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG.....	78
Fiche action n°12 : Engager les travaux nécessaires à la reconnaissance de certains espaces de la Polynésie française en tant que Zone Maritime particulièrement Vulnérable (ZMPV) auprès de l'OMI.....	80
Fiche action n°13 : Compléter le zonage de protection au sein de l'AMG.....	83
Fiche action n°14 : Développer la dimension environnementale des formations de marins-pêcheurs.....	86
Fiche action n°15 : Inciter les usagers de la mer à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la ZEE par le biais d'outils participatifs.....	89
Fiche action n°16 : Recenser et valoriser le patrimoine culturel du large.....	93
Fiche action n°17 : Sensibiliser les citoyens et les jeunes générations à la richesse de notre patrimoine naturel et culturel marin du large.....	98
Fiche action n°18 : Evaluer l'efficacité et la bonne gouvernance de l'AMG.....	95
Fiche action n°19 : Contribuer à la gestion durable des ZEE et des eaux internationales du Pacifique.....	97
Annexe Annexe 1 : Matrice d'interaction entre les activités humaines et les espèces et habitats de la ZEE.....	101
Annexe 2 : Tableau de bord.....	105

*Volet contextuel
du plan de gestion*

PARTIE 1 : L'AIRE MARINE GÉRÉE

I.1. Historique de l'AMG

Le 6 juin 2017, à l'occasion de la conférence des Nations Unies relative à la protection des océans, le Président de la Polynésie française Edouard Fritch a présenté le projet de classement de l'ensemble de la ZEE de Polynésie française en aire marine gérée.

La volonté d'assurer un équilibre entre la conservation des écosystèmes et le développement des activités économiques dans la ZEE a conduit le gouvernement polynésien à employer le terme d'« aire marine gérée » plutôt qu'« aire marine protégée » afin d'éviter toute confusion avec le concept de « protection stricte ». La Polynésie française réaffirme ici sa volonté d'assurer une gestion durable de l'ensemble de l'espace maritime et de conserver la liberté d'accès de tous les Polynésiens à la mer et à ses ressources, reconnaissant le lien étroit qu'entretiennent les peuples polynésiens avec la nature en général, et l'océan en particulier.

Par arrêté du conseil des ministres du 3 avril 2018, l'aire marine gérée a été classée comme espace protégé de catégorie VI du code de l'environnement polynésien en tant qu'« espace protégé, géré principalement à des fins d'utilisation durable des ressources et des écosystèmes naturels ».

La décision de création de l'aire marine gérée s'inscrit dans la continuité des efforts de gestion de l'espace maritime polynésien (côtier et large), entrepris depuis plus de 70 ans par les différents gouvernements polynésiens. Ceux-ci ont abouti à de nombreuses mesures qui confèrent d'ores et déjà un niveau de protection important aux espèces et habitats de l'AMG, comme cela est synthétisé en page 100.



1.2. Orientations de gestion

Les orientations de gestion de l'AMG ont été définies par l'arrêté de création de l'AMG du 3 avril 2018 :

- 1) **Préserver, maintenir en bon état de conservation et si nécessaire restaurer le patrimoine naturel marin, exploité ou non, ainsi que les fonctionnalités multiples et spécifiques des écosystèmes naturels, notamment les frayères, nourricières, zone de reproduction, couloirs de migration en mer...**
- 2) **Valoriser et développer les activités de pêche visant une exploitation durable des ressources halieutiques, dans le respect des écosystèmes marins ;**
- 3) **Développer les activités marines durables basées sur une exploitation raisonnée des ressources vivantes, minérales ou énergétiques de la mer, ainsi que les usages de loisir et les usages traditionnels de la mer porteurs de l'identité polynésienne ; trouver une cohabitation harmonieuse entre tous ces usages et rester ouvert à de nouveaux usages ;**
- 4) **Améliorer la connaissance par la recherche, les sciences participatives ou les systèmes de savoirs traditionnels, faire connaître, sensibiliser, vulgariser pour contribuer à la préservation des paysages marins et sous-marins, des pratiques et savoir-faire traditionnels liés à la mer, des valeurs et biens culturels associés à la mer**
- 5) **Assurer une gestion coordonnée et partenariale avec les instances de gestion des espaces naturels protégés inclus ou contigus à cet espace ainsi protégé ;**
- 6) **Développer une coopération politique et technique avec les pays voisins pour une protection commune de l'espace maritime et de ses ressources naturelles ainsi qu'un développement durable des activités maritimes, notamment dans la région Pacifique ;**
- 7) **Contribuer au rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique, dans l'ensemble territorial français, européen et à l'international**

1.3. Gouvernance de l'AMG

Les modalités de gouvernance de l'AMG sont fixées par l'arrêté de création du 3 avril 2018.

L'organe central est le conseil de gestion, co-présidé par les ministres en charge de l'économie bleue et de l'environnement. Il est composé de 10 membres, dont les ministres en charge de l'économie bleue, de l'environnement, des affaires maritimes, les directions des domaines correspondants, 2 représentants de l'Assemblée de la Polynésie française et 2 représentants de l'Etat. Réuni pour la première fois en mars 2020, il est tenu de se réunir *a minima* une fois par an. La direction de l'environnement en assure le secrétariat.

Adossée au conseil de gestion, l'instance de consultation de la société civile a été créée lors de la réunion du conseil de gestion du 1er octobre 2021. Cette instance est composée de cinq entités représentatives : la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE), le Cluster maritime de Polynésie française, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de la Polynésie Française (CCISM), le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPPCF) et le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC). Cette instance est systématiquement consultée sur l'ordre du jour du conseil de gestion. Les membres sont alors invités à donner leur avis. L'instance peut également s'autosaisir sur des sujets en relation directe avec l'AMG et émettre ses propositions au conseil de gestion.

Cette commission de référence pour les échanges entre le Pays et l'Etat en matière maritime, constitue un cadre de discussion important pour la gestion et de préservation de l'espace maritime. Créée le 30 avril 2019, et réunie pour la première fois en février 2020, la commission maritime mixte vise à mettre en oeuvre un partenariat Etat-Polynésie française pour « le développement harmonieux des activités maritimes, dans le but de veiller à la sécurité des usagers, à la protection de l'environnement et de contribuer à l'essor économique de la Polynésie française ». L'intérêt est de renforcer la coordination des actions en mer en associant l'ensemble des services publics concernés, qu'ils soient du Pays ou de l'Etat. Elle s'appuie sur les 4 groupes techniques (GT) constitués :

- GT « Surveillance et contrôle des pêches » (SAM PF et DRM)
- GT « Surveillance et protection de l'environnement marin » (AEM et DIREN)
- GT « Sécurité en mer et loisirs nautiques » (JRCC et DPAM)
- GT « Hydrographie » (SHOM-GOP et Direction de l'équipement)

I.4. Moyens de surveillance et de contrôle

Le contrôle et la surveillance des activités maritimes au sein de l'AMG relève de la compétence de l'Etat. Considérant l'immensité de la ZEE de Polynésie française, elle constitue un véritable défi dont la réussite s'appuie sur la mobilisation de nombreux moyens nautiques et aériens.

Début 2023, les moyens mobilisés sont :

- Marine nationale et gendarmerie maritime :
 - La frégate de surveillance *Pratral* et son hélicoptère embarqué
 - Le patrouilleur en haute mer *Arago*
 - Le bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer *Bougainville*
 - Deux remorqueurs portuaires et côtiers *Manini* et *Maroa*
 - Trois avions Gardian
 - Deux hélicoptères Dauphin inter-administration armés par la Marine nationale
 - Le patrouilleur *Jasmin*
- Deux avions de transport CASA de l'armée de l'air et de l'espace
- Une brigade nautique de la gendarmerie nationale à Tahiti et une quinzaine de vedettes sur les îles

I.5. Répartition des compétences entre le Pays et l'Etat pour la gestion de la ZEE

Sur le plan institutionnel, la gestion de la ZEE s'inscrit dans un champ de compétences partagées entre l'Etat et la Collectivité de Polynésie française, fortement marqué par l'autonomie de la Polynésie française.

Ainsi, depuis l'adoption du statut de 1996, la gestion de cette zone est une compétence de principe de la Polynésie française. L'article 47 de la loi statutaire du pays dispose que la Polynésie française réglemente et exerce le droit d'exploration et le droit d'exploitation des ressources naturelles biologiques et non biologiques, notamment du sol, du sous-sol et des eaux sus-jacentes de la mer territoriale, ainsi que de la ZEE, dans le respect des engagements internationaux. Le Pays est ainsi compétent en matière de pêche, d'aquaculture, de protection de l'environnement, d'extraction minière et plus généralement d'exploitation des ressources biologiques de la mer.

Dans ce cadre institutionnel particulier, l'Etat dispose d'une marge de manœuvre inhérente à ses attributions concernant les matières premières stratégiques, la diplomatie et la défense, mais également de l'essentiel des moyens opérationnels mobilisables au bénéfice de la Polynésie française.

Répartition des compétences Etat/Pays en matière de gestion et de préservation de la ZEE de Polynésie française

Protection de l'environnement, gestion des espaces protégés

Appréhension et saisie en cas d'infraction de prélèvement volontaire d'espèces protégées (SAM)
 Prévention et lutte contre les pollutions majeures : plan POLMAR et dispositif ORSEC (AEM)
 Coordination des opérations de constatation des pollutions par les navires (JRCC)
 Recherche scientifique marine (HC)



Conservation et mise en valeur des espaces naturels protégés (DIREN)
 Protection des espèces en danger, vulnérables, rares ou d'intérêt particulier, notamment information aux usagers (DIREN)
 Patrimoine culturel matériel et immatériel (DCP)
 Education à l'environnement (DGEE)



Gestion des ressources

Gestion des « matières premières stratégiques »
 Contrôle de la pêche maritime (SAM PF)
 Surveillance de la pêche maritime (JRCC, qui s'appuie sur le CFIM du CMC-PF)



Gestion des ressources marines énergétiques et minières (hors matières premières stratégiques)
 Réglementation de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles
 Gestion des ressources vivantes en mer (DRM)
 Conception et mise en œuvre des politiques stratégiques en matière de pêche (DRM)
 Promotion du développement durable du secteur de la pêche (DRM)
 Elaboration de la réglementation des pêches (DRM)



Sécurité maritime

Police et sécurité de la circulation en mer (AEM)
 Information nautique, connaissance de la bathymétrie (SHOM)



Coordination des moyens de secours et de sauvetage en mer (JRCC)
 Surveillance générale des approches maritimes
 Sécurité des navires de + de 24 m et des navires à passagers (SAM)

Police de la sécurité des navires pour les navires de - de 24 m, hors navires à passagers (DPAM) et pour tous les navires dans les eaux intérieures, notamment les lagons



Gestion des activités maritimes

Surveillance de la navigation (JRCC)
 Francisation des navires (SAM)
 Gestion administrative et sociale des marins professionnels (SAM)
 Câbles sous-marins (AEM)
 Formation professionnelle maritime de la flotte de commerce (SAM)



Statut réglementaire des marins pêcheurs (DRM)
 Immatriculation et conduite des navires, activités nautiques (DPAM)
 Réglementation relative à la conduite des navires et à la formation (DPAM)
 Régulation et contrôle des transports interinsulaires et touristiques (DPAM)
 Formation professionnelle maritime des marins, hors commerce (DPAM)
 Assortir de peine d'amende voire d'emprisonnement les infractions aux « lois du Pays » et délibérations de l'assemblée territoriale relatives aux activités maritimes.



Politique étrangère

Compétence générale en matière de politique étrangère
 Représentation de la France au sein des ORGP (SAM)



Négociation d'arrangements administratifs avec les administrations de tout Etat ou territoire du Pacifique ; Signature de conventions de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales françaises ou étrangères

Dans le domaine de compétence de la Polynésie française,

- Négocier des accords avec tout Etat, territoire ou organisme international, dans le respect des engagements internationaux de la République
 - Être membre ou membre associé d'organisations internationales du Pacifique ou observateur auprès de celles-ci, avec l'accord de l'Etat
 - Être associé aux travaux des organismes régionaux du Pacifique, avec l'accord de l'Etat
- Dans le domaine de compétence de l'Etat,
- être associé ou participer à la délégation française aux négociations et à la signature d'accords avec un ou plusieurs Etats, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et avec les organismes régionaux dépendant des Nations unies (notamment les ORGP)
 - négocier et signer de tels accords sur délégation de pouvoirs de l'Etat



PARTIE 2 : ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE GESTION

La ZEE de Polynésie française est caractérisée par une grande diversité d'espèces et d'habitats marins à forte importance culturelle et écologique. Plusieurs activités s'y exercent et font d'ores et déjà l'objet d'un encadrement qui contribue à réduire leurs impacts sur les écosystèmes marins.

Néanmoins, il existe d'importantes lacunes en termes de connaissances sur les écosystèmes marins et sur l'effet des activités humaines sur les espèces et les habitats du large. Au-delà des efforts d'amélioration des connaissances, un renforcement de l'encadrement des activités humaines au sein de la ZEE serait bénéfique, tout comme le maintien du dispositif de contrôle et de surveillance de ces activités. Enfin, le déploiement d'une politique de coopération régionale ambitieuse permettra de diffuser les efforts de gestion et de protection entrepris en Polynésie française et d'assurer une protection des espèces et habitats de l'espace maritime polynésien vis-à-vis des activités s'exerçant au-delà de la ZEE.

II.1. Enjeux de préservation et d'amélioration des connaissances des espèces et habitats

Les travaux de consolidation du plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea, menés par le Ministère de la Culture et de l'Environnement en partenariat avec l'Office français de la biodiversité, ont permis de dresser un état des lieux des connaissances des espèces et des habitats à forte importance culturelle et écologique. Les principales caractéristiques de ces espèces et habitats présents dans la ZEE ainsi que les perspectives d'amélioration des connaissances sont présentées ci-après.



Tortues - Honu



5 espèces en Polynésie, qui ont toutes des mœurs pélagiques

Localisation et saisonnalité :
La Polynésie française constitue une vaste aire de reproduction et d'alimentation pour les tortues vertes (*Chelonia mydas*). Les autres espèces de tortues sont également observées dans le sanctuaire polynésien, notamment :
Des juvéniles et subadultes de tortues imbrriquées en abondance ;
Des tortues caouannes notamment aux Tuamotu ;
Des tortues luths aux Marquises ;
Des tortues olivâtres aux Tuamotu et en milieu pélagique.

Enjeux de préservation		Toutes les espèces de tortues sont protégées au titre du code de l'environnement (catégorie B pour la tortue verte et catégorie A pour les quatre autres espèces) depuis 2006, interdisant notamment leur consommation, leur détention et leur vente. Toutes les espèces présentes en Polynésie sont menacées au niveau mondial : tortue imbrriquée (OR), tortue verte (EN), tortue luth (VU), tortue caouanne (VU) et tortue olivâtre (VU). Espèces migratrices et/ou à large dispersion susceptibles d'être impactées par les activités humaines dans et hors ZEE (captures accidentelles, pollution, collision)
Protection réglementaire et état de conservation		
Importance culturelle		Animaux sacrés (émation du dieu Tangaroa), rites ancestraux liés à leur sacrifice et leur consommation. Représentation par le biais de pétroglyphes et de tatouages.
Importance écologique		Contrôle des populations de méduses et d'algues. Source de nourriture pour les prédateurs supérieurs.
Importance économique		Plongée Représentation dans l'artisanat local (sculptures, bijoux...)
Niveau de connaissance		Faible
Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG		<ul style="list-style-type: none"> • Routes migratoires et zones fonctionnelles • Etat de conservation • Sensibilité aux pressions directes (captures accidentelles, collisions) et diffuses (changement climatique, pollutions) et hors ZEE (captures accidentelles) • Patrimoine culturel associé

Mammifères marins



24 espèces en Polynésie française dont la plupart ont des mœurs pélagiques (excepté le dauphin long bec)

Localisation et saisonnalité :
A priori abondance plus forte aux Marquises
Aires importantes pour les mammifères marins (IMMA) aux Marquises, Australes et Société
Présences saisonnières : potentiellement toutes les espèces de mysticètes

Enjeux de préservation		Toutes les espèces de mammifères marins sont protégées de catégorie B au titre du code de l'environnement . La ZEE est classée « sanctuaire de mammifères marins » depuis 2002. 4 espèces présentes en Polynésie française sont menacées au niveau mondial : Baleine bleue (EN), Rorqual de rudoiphi (EN), Rorqual commun (VU), cachalot (VU) Sensibilité aux pressions humaines en raison de leur forte longévité, leur maturité sexuelle tardive et leur faible fécondité. Également susceptibles d'être impactées par les activités hors ZEE (captures accidentelles de petits mammifères marins, collisions avec les navires, chasse...) Fort présence des baleines dans les mythes : espèces guides et protectrices. Incarnation de divinités des profondeurs ou de l'esprit d'ancêtres défunts. Représentation par le biais de pétroglyphes et tatouages. Prestige associé aux dents de dauphins et cachalots. Rôle de prédateurs supérieurs (odontocètes) Rôle dans la régulation des communautés planctoniques et dans la capture de CO ₂ (mysticètes) Rôle fonctionnel majeur des carcasses de baleines pour les habitats des grands fonds Whalewatching, environ 6 000 personnes et 180 millions CFP estimés en PF en 2005 Représentation dans l'artisanat local (sculptures, bijoux...)
Protection réglementaire et état de conservation		
Importance culturelle		Faible
Importance écologique		<ul style="list-style-type: none"> • Routes migratoires et zones fonctionnelles (mise bas, agrégations, etc.) en particulier pour les baleines à bosse. • Etat de conservation • Sensibilité aux pressions directes (éventuelles collisions avec les navires) et diffuses (changement climatique, pollutions) ou hors ZEE (captures accidentelles, collisions, chasse) • Patrimoine culturel associé
Importance économique		
Niveau de connaissance		Faible
Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG		

Requins



Une trentaine d'espèces en Polynésie, dont une quinzaine est pélagique

Localisation et saisonnalité :

La plupart des espèces de requin sont largement distribuées sur l'espace marin polynésien et fréquentent tous les archipels.

Bien que l'observation de certaines espèces coïncide avec des saisons, aucune saisonnalité n'est observée sur les requins, ces derniers pouvant se répartir davantage en profondeur pendant certaines saisons pour remonter en surface par la suite.

Toutes les espèces de requins sont **protégées de catégorie B au titre du code de l'environnement**. La ZEE est un « Sanctuaire des requins » depuis 2012.

11 espèces présentes en Polynésie sont **menacées** au niveau mondial : requin renard pélagique (EN), requin renard (VU), requin du récif à pointe blanche (VU), requin soyeux (VU), requin océanique à pointe blanche (CR), requin chagrin cagou (VU), requin mako (EN), requin mako à longue nageoire (EN), requin baléine (EN), requin marteau à feston (CR) et le grand requin marteau (CR).

Espèces migratrices et/ou à large dispersion susceptibles d'être impactées par les activités humaines hors ZEE : 73 millions de requins sont tués chaque année principalement pour le commerce de leurs ailerons.

Ces espèces sont très sensibles aux pressions humaines au regard de leur maturité sexuelle tardive et de leur faible fécondité

Rôle symbolique et culturel: dieu-requin, protecteur familial, communication entre le visible et l'invisible, symbole de pouvoir, réceptacle d'esprits ancestraux, etc.

Rôle de régulation et de stimulation des écosystèmes marins (prédateurs supérieurs).

Espèces indicatrices de la bonne santé des écosystèmes marins

Plongée (ex : à Moorea, estimation de la « valeur touristique » des requins à environ 630 millions de CFP par an)

Faible sur les espèces pélagiques, faible à moyen pour les espèces côtières

- Distribution et zones fonctionnelles, en particulier des requins capturés accidentellement (notamment parata)
- Etat de conservation
- Sensibilité aux pressions directes (captures accidentelles) et diffuses (pollutions, changement climatique) et hors ZEE (captures accidentelles, captures ciblées)
- Patrimoine culturel associé

Enjeux de préservation

Enjeux de préservation

Connaissances

Connaissances

Oiseaux marins - manu



28 espèces en Polynésie dont toutes potentiellement ont des moeurs pélagiques

Localisation et saisonnalité :

10 sites d'importance mondiale pour les oiseaux marins pélagiques

Abondances particulièrement fortes aux Tuamotu Nord
En majorité des espèces résidentes à l'année, et une espèce hivernante.

Protection réglementaire et état de conservation	5 espèces d'oiseaux marins sont protégées au titre du code de l'environnement . Neuf espèces présentes en Polynésie sont menacées (évaluation de l'état de conservation réalisée en PF) : pétrel de Bulwer (EN), océanite à ventre blanc (EN), océanite à gorge blanche (EN), sterne à dos gris (EN), pétrel à poitrine blanche (VU), pétrel à collier (EN), pétrel de Gould (VU) et le puffin de Rapa (CR) Ces espèces sont très sensibles aux pressions humaines au regard de leur maturité sexuelle tardive et de leur faible fécondité Certaines espèces à large dispersion sont susceptibles d'être impactées par les activités humaines hors ZEE
Importance culturelle	Dimension sacrée, guides des pêcheurs et navigateurs
Importance écologique	Rôle de régulation des écosystèmes marins et indicateurs de leur bonne santé
Importance économique	Importance économique indirecte (rôle dans la fertilisation des écosystèmes coralliens ; aide aux pêcheurs pour localiser les zones riches en poissons)
Niveau de connaissance	Faible
Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution, localisation des zones fonctionnelles notamment les zones d'alimentation, en particulier pour les oiseaux capturés accidentellement (puffins et pétrels notamment) • Sensibilité aux pressions directes (captures accidentelles) et diffuses (pollutions, changement climatique) et hors ZEE (captures accidentelles) • Patrimoine culturel associé

Scombridés (thonidés) et marlins

Plus de 100 espèces présentes dans la ZEE dont 9 pêchées: thons doradé coryphène, thazaré, marlins, etc.

Localisation et saisonnalité :

Répartition à l'échelle du Pacifique (migrations saisonnières)
Thon obèse : fortes abondances entre 10° et 14°S et à proximité des Marquises

Thon germon : fortes abondances entre 12° et 16°S, avec variations saisonnières (Ouest ZEE mai-octobre, Est ZEE novembre-avril).

Thon à nageoires jaunes : forte présence aux Marquises.



Raies

7 espèces en Polynésie, dont 3 ayant des mœurs pélagiques : diable de mer chilien (*Mobula tarapacana*) raie mobula océanique (*Mobula birostris*) et raie mobula de récif (*Mobula alfredi*)

Localisation et saisonnalité :

Présence forte des raies mobula aux Marquises



Enjeux de préservation	
Protection réglementaire et état de conservation	<p>Espèces résilientes à condition que les captures soient compatibles avec le maintien des espèces et de leur rôle écologique (notamment vis-à-vis des niveaux trophiques supérieurs)</p> <p>Espèces migratrices impactées par l'effort de pêche hors de la ZEE PF</p> <p>Deux espèces pêchées sont classées « Vulnérables » à l'échelle mondiale (marlin bleu et thon obèse), et trois « Quasi menacées » (thon germon, thon à nageoires jaunes et marlin rayé).</p> <p>Néanmoins, la surexploitation, qui s'évalue à l'échelle des stocks, ne semble pas d'actualité dans le Pacifique selon la CPS.</p>
Importance culturelle	Faible
Importance écologique	Proies pour de nombreuses espèces (requins, marlins, etc.) En tant que prédateurs supérieurs, rôle de régulation des écosystèmes marins (notamment micronecton) et indicateurs de leur bonne santé
Importance économique	Sécurité alimentaire (principale source de protéines animales des Polynésiens), emplois, chiffre d'affaire (3 ^{ème} ressource propre du Pays)
Niveau de connaissance	Moyen
Besoins de connaissances dans le cadre de l'AMG	<ul style="list-style-type: none"> Etat de conservation à l'échelle de chaque stock. Répartition et zones fonctionnelles (reproduction, alimentation, etc.) Fonctionnalités écosystémiques Sensibilité au changement climatique et aux pollutions Patrimoine culturel associé

Enjeux de préservation	
Protection réglementaire et état de conservation	<p>Toutes les espèces de raies pélagiques sont protégées de catégorie B au titre du code de l'environnement.</p> <p>Les 3 espèces de raies pélagiques présentes en Polynésie sont menacées au niveau mondial : raie mobula océanique (EN), raie mobula de récif (VU), diable de mer chilien (EN). Ces espèces sont très sensibles aux pressions humaines au regard de leur maturité sexuelle tardive et de leur faible fécondité</p>
Importance culturelle	Importance symbolique : <i>marae</i> marins, apparition des raies avec la lumière du dieu Atea, etc
Importance écologique	Rôle de régulation des communautés planctoniques
Importance économique	Ray watching, plongée/snorkelling
Niveau de connaissance	Faible
Besoins de connaissances prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> Distribution et zones fonctionnelles (alimentation, reproduction) Etat de conservation Sensibilité aux pressions diffuses (pollutions, changement climatique) Patrimoine culturel associé

Chaîne trophique (plancton, niveaux trophiques intermédiaires) *te moana nui*



Enrichissement localisé au niveau des îles et potentiellement des monts sous-marins.
Enrichissement étendu au niveau des Marquises

Localisation et saisonnalité :

Nord des Marquises : courant équatorial sud, upwelling équatorial, tourbillons en aval des îles, apport en fer des îles, générant une forte production primaire et secondaire.
Sud des Marquises : zone de transition entre l'influence équatoriale et tropicale.

Société et Tuamotu : grand gyre du Pacifique Sud.
Australes : zone subtropicale, eaux plus froides.

Protection réglementaire et état de conservation	Sacralité, caractère tapu du milieu océanique du large (<i>te moana nui</i>) Le plus grand <i>marae</i>
Importance culturelle	Clé de voûte des écosystèmes marins, conditionne le bon état des espèces marines emblématiques
Importance écologique	Rôle de régulation climatique (capture de CO ₂ par les océans, échanges thermiques mondiaux, etc.)
Importance économique	Importance indirecte sur la distribution et l'abondance des espèces à fort potentiel économique (ex : thonidés)
Niveau de connaissance	Faible
Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG	<ul style="list-style-type: none"> Zones fonctionnelles pélagiques (agrégations de niveaux trophiques intermédiaires) Impact des changements climatiques sur la production primaire et secondaire Sensibilité aux pollutions, notamment plastique Patrimoine culturel associé

Habitats profonds (monts sous-marins, plaines abyssales, failles, talus)



Environ 500 monts sous-marins (une des plus fortes concentrations au monde)
Vastes plaines abyssales
Quelques failles

Localisation et saisonnalité :

Monts sous-marins : Présence dans l'ensemble de la ZEE mais concentrations particulières dans l'alignement des archipels

Protection réglementaire et état de conservation	Les fonds marins polynésiens sont a priori en bon état de conservation dans la mesure où ils ne sont pas soumis à des pressions directes. Très forte sensibilité aux perturbations en raison de la nature des espèces présentes (longévité forte, croissance lente, résilience a priori minimale). Projet de protection réglementaire des monts sous-marins et de toutes les espèces de coraux, y compris ceux des grands fonds
Importance culturelle	Dimension sacrée des milieux profonds, notamment espace de dieux (<i>Ta'aroa</i>), origine de la vie. Dans la mythologie, processus de création des îles par poussée verticale depuis le fond vers la surface (<i>tuputa'a</i>). Toponymie polynésienne des monts sous-marins
Importance écologique	Monts sous-marins et talus : - Rôle fonctionnel pour la productivité océanique et <i>in fine</i> pour les espèces marines emblématiques - Zones d'agrégation supposée des espèces marines emblématiques et des thonidés - Support d'écosystèmes benthiques riches et vulnérables - Rôle pour la connectivité écologique profonde Plaines abyssales et failles : - Support d'écosystèmes benthiques riches et vulnérables - Rôle pour la connectivité écologique profonde
Importance économique	Pêche de fond Potentielles ressources pharmacologiques
Niveau de connaissance	Très faible pour les monts sous-marins et talus (quelques zones ont été partiellement étudiées par les campagnes ZEPOLYF, TARASOC, MUSORSTORM et BENTHAUS) Inexistant pour les plaines abyssales et les failles
Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG	<ul style="list-style-type: none"> Relief (données bathymétriques) Connaissances biologiques des écosystèmes profonds Sensibilité aux pressions directes (recherche) et diffuses (changement climatique, pollutions) et hors ZEE (protection) Patrimoine culturel associé (notamment toponymie)

II.2. Enjeux de gestion des activités du large

Dans une logique similaire à la description des espèces et habitats de la ZEE, les principales activités et pressions de la ZEE sont présentées ci-après.

PÊCHE HAUTURIÈRE (PALANGRIERS)

Descriptif : pêche à bord de palangriers, utilisant des palangres horizontales d'environ 80 km de longueur.

Espèces pêchées (2021) : thon germon (39%), thon à nageoires jaunes (33%), thon obèse (15%), marlin bleu (2.5%), thazard (3%), espadon (3%), etc.

Localisation : Société, Nord Tuamotu, Sud Marquises, avec une forte variabilité interannuelle entre ces zones de pêche principales.

Intensité : 73 navires hauturiers en 2021 pêchant environ 6000 tonnes par an, dont environ ¼ sont exportées.

Projection à moyen terme : augmentation régulière de l'effort de pêche (cf politique sectorielle de la pêche au cours de révision).

PÊCHE CÔTIÈRE (dont une partie s'exerce au-delà de 12 milles)

Descriptif : pêche à bord de *poti marara* (6-9 mètres) et bonitiers (10-13m). Techniques de pêche : traîne, ligne de fond, harpon, canne, palangre.

Espèces pêchées (2021) : thon à nageoires jaunes (41%), bonite (18%), thon germon (13%), marlins (11%), dorade coryphène (7%), thazard (2.5%), paru (2%), etc.

Intensité : 363 navires côtiers pour 2180 tonnes. Flottille concentrée dans l'archipel de la Société (81%), puis Tuamotu-Gambier (7%), Marquises (8%) et Australes (4%).

Localisation : En 2021, la pêche côtière est essentiellement autour de la Société (67% des captures totales) puis autour des Marquises (21%), des Tuamotu-Gambier (8%) et des Australes (3%). La pêche profonde aux parus se fait aux Marquises essentiellement (72% des captures) sur les monts sous-marins ainsi qu'aux Australes.

PÊCHE HORS ZEE DANS LES ZONES ADJACENTES (AU DELÀ DES 200 MILLES)

Descriptif : pêche par les senneurs et palangriers étrangers (Taïwan, Chine, Corée du Sud, Vanuatu entre autres). Techniques de pêche : senne, palangre.

Espèces pêchées : bonite, germon, thon obèse (dont juvéniles capturés sur DCP dérivants), thon à nageoires jaunes, etc.

Intensité : forte (les captures polynésiennes ne représentent qu'environ 0,2% des captures à l'échelle du Pacifique)

Localisation : Hors de la ZEE, notamment au Nord et Est des Marquises ainsi qu'une « poche » de haute mer entre les ZEE Polynésienne et Cook (E-HSP)

TRANSPORT MARITIME INTERINSULAIRE, CROISIÈRE

Descriptif : transport de marchandises et de personnes entre les îles de la Polynésie française.

Intensité : Plus vaste réseau de transport maritime des outre-mer : 21 navires de transport interinsulaire, 460 000 tonnes par an. 169 escales de navires de croisière (120 000 passagers), dont deux tiers dans le cadre de croisières interinsulaires en PF et un tiers pour des croisières trans-Pacifique.

Localisation : pour le transport de passagers, essentiellement entre Tahiti et Moorea et vers les îles sous le vent

Projection : pour les transports interinsulaires, maintien du niveau de transport maritime interinsulaire actuel, avec renouvellement des navires de plus de 30 ans (arrêté n° 1400 CM du 22 septembre 2015 arrêtant le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 de la Polynésie française).

ACTIVITES DANS LES GRANDS FONDS MARINS

Les activités de prospection minière en eaux profondes, et a fortiori d'exploitation minière, ne sont pas d'actualité en Polynésie française. Le moratoire adopté par le Pays et la dynamique de protection des écosystèmes des grands fonds, notamment des monts sous-marins vont en ce sens.

La prospection minière consisterait à étudier certaines zones des grands fonds marins en utilisant des méthodes actives (acoustiques et/ou extractives) afin d'en estimer le potentiel minier. La prospection minière ne doit pas être confondues avec les activités de recherche océanographique visant à acquérir des informations sur la richesse et le fonctionnement des écosystèmes des grands fonds, qui sont encouragées par le Pays dans le cadre de l'aire marine gérée.

Le moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins a été adopté par les représentants à l'Assemblée de Polynésie française (Délibération n° 2022-100 APF du 8 décembre 2022 relative à un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins). Ce vote fixe désormais le cadre dans lequel la Polynésie s'inscrit aujourd'hui, pour engager des études scientifiques et collecter les données relatives aux connaissances traditionnelles, afin de permettre aux générations futures de prendre, lorsque le moment sera venu, leur décision de gestion de leur héritage, en toute connaissance de cause. Rédigé sous forme d'une Déclaration solennelle de l'Assemblée de la Polynésie française, ce moratoire durera jusqu'à ce que de strictes conditions soient toutes remplies, à savoir :

- que des évaluations d'impact rigoureuses et transparentes aient été menées, les risques environnementaux, sociaux, culturels et économiques de l'exploitation minière des grands fonds marins aient été exhaustivement compris et maîtrisés, et la protection efficace du milieu marin, sa restauration ou la compensation des pertes du capital naturel soient garanties ;
- que le principe de précaution, l'approche basée sur les écosystèmes, et le principe du pollueur-payeur soient mis en œuvre ;
- que les politiques pour garantir la production et l'utilisation responsable de métaux, comme la réduction de la demande de métaux primaires, le passage vers une économie circulaire efficace en ressources, et des pratiques d'exploitation minière terrestre responsables aient été développées et mises en œuvre ;
- que des mécanismes publics de consultation aient été inclus dans tous les processus de prise de décision liés à l'exploitation minière des grands fonds marins, garantissant un engagement efficace permettant une évaluation indépendante et veillant à ce que le consentement libre, préalable et en connaissance de cause des populations locales soit obtenu et respecté.

DECHETS DERIVANTS

Les déchets dérivants constituent une pression importante pour les espèces et habitats de la ZEE, en particulier pour les espèces marines emblématiques.

Les déchets proviennent en partie des autres ZEE et des eaux internationales. Les DCP dérivants sont poussés par les courants de surface vers l'intérieur de la ZEE, et finissent pour beaucoup au niveau des Tuamotu. Un travail de conviction est réalisé par la Polynésie française au niveau des Organisations régionales de gestion des pêches et des autres Etats et territoires insulaires du Pacifique afin que l'usage des DCP dérivants y soit limité.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique entraîne(ra) des conséquences néfastes pour les Polynésiens et pour les écosystèmes, notamment marins, de la surface jusqu'aux grandes profondeurs. La Polynésie française est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique en raison de son isolement insulaire et de son caractère archipélagique. Les effets du changement climatique, notamment la moindre santé des récifs coralliens et la montée des eaux sont susceptibles d'impacter la culture et l'identité polynésienne déjà soumise à d'importantes mutations ces dernières décennies.

Malgré sa faible responsabilité historique en termes d'émissions de gaz à effet de serre, la Polynésie française a réaffirmé son souhait de contribuer à l'atténuation du changement climatique par le biais du plan climat 2022-2030. Le Pays est par ailleurs conscient de l'importance de préserver les « puits de carbone » naturels.

Concernant l'adaptation au changement climatique en milieu marin, le Pays souhaite améliorer les connaissances pour évaluer l'impact d'une telle pression sur les différentes composantes des écosystèmes marins de la ZEE Polynésienne. Le Pays pourra ainsi, si nécessaire, envisager une adaptation de la gestion des activités anthropiques ayant un impact direct sur les écosystèmes marins afin de maintenir un niveau de pression totale (pressions directes + changement climatique) tolérable pour les espèces et habitats marins.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE MARINE

Descriptif : activités de recherche scientifique ciblant (i) la compréhension et la modélisation des paramètres physiques de la colonne d'eau (température, salinité, chlorophylle, ...) et de leur évolution, (ii) l'étude des ressources marines exploitées et (iii) les espèces et habitats pélagiques et benthiques.

Intensité : 14 campagnes océanographiques sur la période 1993-2020

Localisation : 10 des 14 campagnes ont concerné les archipels de la Société et des Marquises, 6 l'archipel des Tuamotu et 4 les Australes.

Projection : renforcement de la recherche océanographique, notamment pour la connaissance des écosystèmes profonds.

II.3. Synthèse des enjeux régionaux et internationaux en lien avec l'AMG

La Polynésie française fait preuve d'une attitude pro-active pour une gestion améliorée des eaux internationales et des ZEE de la région Pacifique. Sa stratégie régionale et internationale en matière de gestion de l'environnement marin s'appuie sur trois principaux piliers :

1. **La participation et/ou le soutien aux travaux des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (WCPFC et l'IATTC)** et aux travaux d'organisations régionales techniques impliquées dans la gestion des Pêches et des Océans (ex. Communauté du Pacifique (CPS), Programme régional Océanien de l'Environnement (PROE)). L'objectif est d'améliorer le cadre de gestion des pêches notamment dans les zones de compétences respectives de la WCPFC et l'IATTC et le cadre de gestion des Océans.

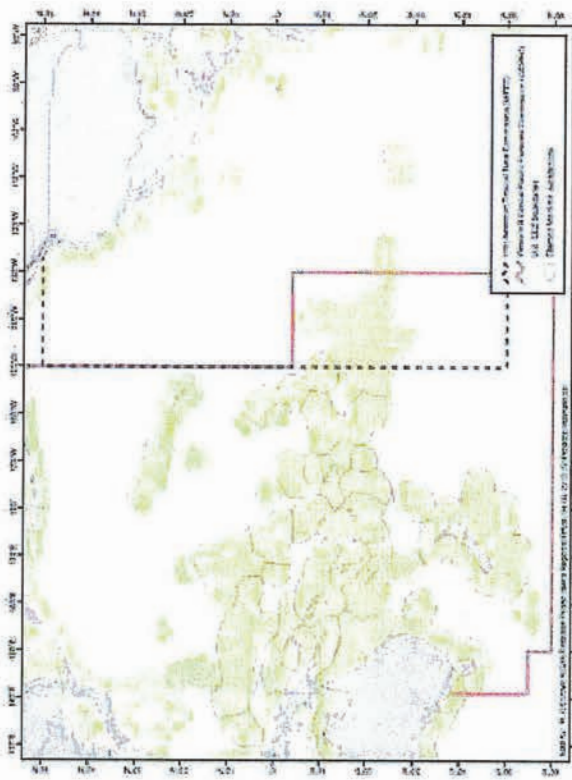


Figure 3 : Zones de compétence des ORGP intéressant la Polynésie française (WCPFC et IATTC) 2019, NOAA

2. **La représentation et la participation aux événements et sommets régionaux et internationaux** notamment dans le cadre des activités 'advocacy' du Forum des Iles du Pacifique (e.g One Planet Summit Brest en février 2022 ; Conférence sur les Océans ONU en juin-juillet 2022 ; Blue Climate Initiative en mai 2022 ; 5ème Sommet France Océanie en juillet 2021...) et/ou à l'initiative d'autres organisations/partenaires afin d'encourager la communauté internationale à une meilleure gestion des Océans, notamment en mettant en avant les efforts réalisés par la Polynésie française en la matière.



Figure 4 : Zones économiques exclusives du Pacifique Sud, 2012, Wikipédia

3. **L'ambition du Grand mur bleu du Pacifique – Te Moana O Hiva** axée sur la coopération avec les autres Etats et territoires insulaires du Pacifique, qui s'appuie sur un partage d'expérience et d'expertise pour la gestion des ZEE du Pacifique.

La stratégie d'influence de la Polynésie française en matière de gestion de l'environnement marin, des pêches et des Océans s'appuie sur des recommandations portées à l'échelle régionale et/ou internationale :

- **Interdire les techniques et engins de pêche à fort impact** sur l'environnement (pêche à la senne, DCP dérivants, filets dérivants, chalut de fond...).
- **Lutter contre la pêche illégale**, le braconnage ou les marchés internationaux constituant une menace pour les espèces marines emblématiques (notamment la pêche aux requins).
- **Gérer durablement 100% de l'espace maritime**, davantage qu'en « sanctuariser » 30%. Cette gestion durable de l'ensemble des espaces maritimes s'appuie notamment sur une stricte préservation des espèces marines emblématiques en incitant à réduire leurs interactions avec les activités de pêche, et sur une préservation des habitats et zones fonctionnelles.
- **Gérer durablement l'ensemble des activités**, et non uniquement la pêche, par exemple par le biais de Zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) pour réduire les pressions générées par le transport maritime.
- **Maintenir les pêches artisanales côtières**, au bénéfice de la sécurité alimentaire des populations et des communautés locales, en questionnant le modèle de vente de licences de pêche aux navires étrangers.
- **Intégrer pleinement la dimension culturelle à la gestion**, en s'appuyant sur des outils de gestion communautaires (Zones de Pêche Réglementée, *rahui*) et des outils de sensibilisation aux enjeux de gestion et de préservation de l'environnement marin (Aires Marines Educatives, actions des associations locales...).
- **Encourager la coopération régionale** en matière de connaissances des espèces, exploitées ou non, en particulier pour les espèces dont l'aire de répartition chevauche les eaux de plusieurs Etats ou territoires insulaires.

Par ailleurs, il convient de rappeler que de nombreuses **conventions internationales ou régionales** relatives à la préservation de l'environnement marin s'appliquent en Polynésie française : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), Convention pour la diversité biologique (CBD), Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (UNESCO), Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage (CITES), Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), Convention sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux (Bâle), Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention relative à la protection des ressources naturelles et de l'environnement du Pacifique Sud (Nouméa), Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud (Apia).

II.4. Matrice d'interaction

La matrice figurant en annexe 1 présente les potentielles interactions entre les activités humaines et les compartiments des écosystèmes marins de la ZEE. Cette matrice a permis d'alimenter les discussions des acteurs impliqués dans la révision du plan de gestion afin d'identifier en première lecture les pressions susceptibles d'affecter les écosystèmes marins de la ZEE et de prioriser les actions à mettre en œuvre pour préserver ces écosystèmes. Il s'agit d'un outil d'aide à la réflexion réalisé « à dire d'experts ».

Elle tente de répondre à deux questions :

1. Telle activité peut-elle entrer en interaction avec telle composante de l'écosystème ?
2. Le cas échéant, la pression générée par l'activité est-elle en mesure d'impacter faiblement, moyennement ou fortement cette composante de l'écosystème ?

La justification des niveaux d'impact est présentée en annexe 1, adossée à la matrice d'interaction.

PARTIE 3 : LA CONSTRUCTION DU PLAN DE GESTION

III.1. Une méthodologie éprouvée, adaptée au contexte local suivant une démarche concertée

Pour s'inscrire dans le processus de consolidation du plan de gestion, le Pays a sollicité l'appui technique et l'expertise de l'OFB pour l'accompagner dans ces travaux. En collaboration avec les services du Pays, il a été acté que la consolidation du plan de gestion reprendrait toutes les étapes clés d'élaboration d'un plan de gestion et renforcera le lien culture-nature, indissociables dans la culture polynésienne.

Les étapes suivantes ont donc été suivies :

- Synthétiser les informations existantes à travers un état des lieux des connaissances
- Réaffirmer et enrichir les enjeux et identifier les facteurs d'influences (notamment les menaces) qui agissent sur les enjeux
- Consolider les objectifs à long terme et les objectifs opérationnels
- Réorganiser et réviser le plan d'action
- Établir des indicateurs d'évaluation du plan de gestion

III.1.1. Un diagnostic partagé : l'état des lieux des connaissances

Dans le cadre des travaux de consolidation du plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea menés par le MCE avec l'appui de l'OFB, un état des lieux des connaissances disponibles sur la ZEE de Polynésie française a été réalisé. Il permet de mettre en évidence les caractéristiques écologiques, culturelles et économiques de la ZEE qui ont ainsi pu alimenter les travaux de consolidation du plan de gestion. Il rassemble l'état des connaissances pour chaque composante des écosystèmes marins de

la ZEE. Il dresse également un panorama des activités économiques qui s'exercent dans le périmètre de la ZEE et met en lumière les interactions entre ces activités et les espèces et habitats. La dimension culturelle associée aux écosystèmes marins polynésiens irrigue l'ensemble du document dans la mesure où, en Polynésie française, la nature et la culture sont deux entités indissociables.

Cet état des lieux est le fruit d'un travail partenarial réalisé avec l'ensemble des directions et services compétents. La Polynésie française a confié au MCE le pilotage de ces travaux. A cet effet, l'OFB a été mobilisé par le Pays pour accompagner la démarche dans le cadre de la convention-cadre OFB-Polynésie française du 10 janvier 2020. L'OFB a ainsi coordonné la rédaction de ce document dans une démarche de concertation avec les directions et services du Pays et de l'Etat : le Ministère de la culture et de l'environnement, la Direction de l'environnement, la Direction des ressources marines, la Direction de la Culture et du Patrimoine, la Direction Générale de l'Education et des Enseignements, la Direction Polynésienne des affaires maritimes, la Délégation à la recherche, l'Action de l'Etat en mer, le Service d'Etat des affaires maritimes, la Direction régionale des Douanes, le Service hydrographique et océanographique de la marine, Météo France. Les échanges entre ces services et l'OFB ont eu lieu entre mars et juin 2021.

De nombreuses informations ont été collectées et ont été synthétisées selon cinq axes : (i) le contexte administratif et historique de l'AMG (ii) l'environnement physique (iii) les espèces et habitats marins et leurs interactions (iv) les usages de la ZEE (v) les pressions générées par les activités extérieures à la ZEE

Le documenta été validé par le MCE en août 2022 à la suite d'échanges itératifs avec les services compétents. Dans la continuité de ce document et pour appuyer la suite des travaux, l'OFB a produit une synthèse des enjeux de gestion et de protection de la ZEE pour donner une lecture

analytique de l'état des lieux et décrire de façon schématique les interactions entre les activités maritimes et les habitats et espèces de la ZEE.

III.1.2. Réaffirmation des enjeux et identification des facteurs d'influences

Le premier plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea (2020-2023) a mis en évidence les principaux enjeux de gestion et de protection de la ZEE. L'état des lieux des connaissances réalisé en 2022 les a réaffirmé et détaillé. Quatre enjeux ont ainsi été identifiés :

- Espèces marines emblématiques
- Ecosystèmes profonds
- Espèces ciblées par la pêche hauturière
- Gestion spatialisée et partenariale

Les facteurs d'influence ont ensuite été identifiés, c'est-à-dire les facteurs naturels et anthropiques qui agissent de façon directe ou indirecte sur l'existence, l'état et l'évolution des enjeux. Ces facteurs exercent une influence soit positive (leviers/opportunités) soit négative (menaces/pressions).

III.1.3. Co-construction du plan de gestion

- **Les ateliers interservices : une première consultation des services du Pays et de l'Etat (septembre 2022).**

Des ateliers interservices ont été organisés le 30 septembre 2022 afin d'aborder les perspectives d'amélioration des connaissances, de protection des espèces et des habitats, de renforcement de la gestion durable des activités maritimes et d'implication régionale et internationale. Les données et les mesures existantes ont été rappelées par les services concernés puis les actions à développer dans le cadre du nouveau plan de gestion ont fait l'objet de discussions ouvertes.

Les ateliers se sont concentrés sur 3 thématiques : i) les espèces marines emblématiques, ii) les habitats benthiques et iii) les ressources halieutiques.

Thématiques Services sollicités

Thématiques	Services sollicités
Services du Pays	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation à la recherche (REC) • Direction des ressources marines (DRM) • Direction de l'environnement (DIREN) • Direction de la culture et du patrimoine (DCP) • Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) • Direction des affaires internationales, européennes et du pacifique (DAIEP) • Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)
Espèces marines emblématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Service des affaires maritimes (SAM) • Action de l'état en mer (AEM) • Joint Rescue Coordination Center (JRCC) • Etablissement public de l'Etat • Météo France • Office français de la Biodiversité (OFB - siège)
Habitats benthiques	
Ressources marines	

Les propositions issues de ces ateliers ont été mises en valeur dans une première ébauche de plan de gestion, à savoir une première proposition d'objectifs long terme, d'objectifs opérationnels, de fiches actions et d'opérations. C'est sur cette base qu'a ensuite été sollicitée la société civile.

- **Instance de consultation de la société civile (novembre 2022)**
Consultée en amont de la rédaction des fiches actions, l'instance de consultation de la société civile a été réunie le 2 novembre 2022 afin de :
 - Expliquer la démarche de consolidation et les grands axes pré-identifiés
 - Recueillir des propositions pour alimenter le plan de gestion
 - Poser les jalons d'une implication régulière de la société civile et des acteurs socio-économiques dans le plan de gestion
- Les propositions formulées par l'instance de consultation de la société civile ont notamment permis de proposer une formulation alternative des objectifs long-termes selon une approche écosystémique plutôt qu'une approche basée sur la durabilité des activités.

La FAPE et l'UJCN ont chacun produit une série de recommandations par écrit, qui ont fait l'objet de lettres de réponses de la part du Ministre de la Culture et de l'Environnement afin d'y répondre point par point.

• **La rédaction des fiches action (novembre-décembre 2022)**

Sur la base des ateliers interservices et des modifications opérées suite à l'instance de consultation de la société civile, la rédaction du des fiches action a eu lieu en novembre et décembre 2022.

19 fiches actions ont ainsi été co-construites avec les services du Pays et de l'Etat. Amorçées par l'OFB, elles ont fait l'objet de nombreux échanges avec les pilotes et acteurs associés de chaque fiche afin qu'elles soient les plus complètes possibles (détail des opérations, calendrier de mise en oeuvre, indicateurs et moyens associés, etc.)

Fiche	Acteurs consultés pour la rédaction
1	DIREN, DTRT, REC, MCE, Société civile
2	DIREN, DTRT, REC, MCE, Société civile
3	DRM, DIREN, MCE, Société civile
4	AEM, JRCC, DPAM, DIREN, MCE, Société civile
5	DCP, DRM, MCE, Société civile
6	DIREN, DRM, MCE, Société civile
7	DTRT, REC, SHOM, MCE, Société civile
8	DRM, DTRT, REC, SAM, MCE, Société civile
9	DRM, SAM, DAIEP, MCE, Société civile
10	DRM, DTRT, REC, DIREN, MCE, Société civile
11	AEM, JRCC, SAM, DRM, DIREN, MCE, Société civile
12	DPAM, AEM, DIREN, DRM, MCE, Société civile
13	DIREN, DRM, MCE, Société civile
14	DPAM, DIREN, DRM, MCE, Société civile
15	DIREN, DRM, DPAM, MCE, Société civile
16	DCP, MCE, Société civile
17	DGEE, DIREN, MCE, Société civile
18	MCE, Société civile
19	DAIEP, DRM, MCE, Société civile

Le volet contextuel du plan de gestion a été rédigé en parallèle par l'OFB, avec des compléments et des relectures des services concernés.

• **Présentation du plan de gestion à l'instance de consultation de la société civile (janvier 2023)**

Le nouveau plan de gestion ainsi rédigé a été envoyé et présenté à la société civile lors d'une première réunion le 11 janvier 2023. Il fixe les ob-

jectifs de long terme pour la période 2023-2038 ainsi que les résultats attendus et les actions à mettre en oeuvre dans le cadre du plan d'action 2023-2027.

Le Cluster Maritime, la FAPE et le comité français de l'UJCN ont ensuite produit des recommandations écrites qui ont fait l'objet de retours détaillés en séance lors d'une seconde réunion le 26 janvier 2023. Plusieurs suggestions de modification ont ainsi été prises en compte dans la version finale du plan de gestion avant envoi au comité de gestion.



Réunion de l'instance de consultation de la société civile, 26 janvier 2023 (crédit : Cluster Maritime)

III.2. Une mise en cohérence et des interactions évidentes avec le milieu côtier et les politiques sectorielles existantes

Lien avec les objectifs de développement durable en Polynésie française

Adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030 intitulé « Transformons notre monde », les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000-2015).

Le 20 juillet 2020, le Président de la Polynésie française a transmis une circulaire n°4337/PR à l'attention des chefs de service administratif et des directeurs d'établissement public administratif, concernant l'intégration des cibles et des indicateurs des ODD dans le cadre des rapports annuels d'activité. L'objectif final était d'intégrer les indicateurs ODD dans les politiques publiques du Pays, d'en rendre compte en annexe du Rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française



(APF) et de pouvoir partager un ensemble cohérent et organisé des résultats pour le prochain rapport quadriennal du Forum des îles du Pacifique en 2022.

L'intégration des ODD dans ses politiques publiques permet à la Polynésie française de se mettre au diapason des standards internationaux et facilite le dialogue avec ses partenaires grâce à des indicateurs de suivi construits sur la même base. Une meilleure lisibilité des indicateurs ODD permet d'en faire un outil de référence et une marque d'éligibilité afin d'accéder aux programmes nationaux, européens et internationaux d'aide au développement.

Dans ce cadre, le plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea contribue à l'atteinte de certains ODD :

- ODD 2 « faim zéro » ;
- ODD 14 « vie aquatique » ;
- ODD 16 « paix, justice et institutions efficaces » ;
- ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ».

Lien avec les politiques sectorielles

L'ensemble des actions définies dans le plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea vient renforcer et alimenter certaines politiques sectorielles dont la Polynésie française s'est dotée en matière de :

- **Pêche hauturière** : approuvée par délibération n° 2018-6 APF du 13 mars 2018, la politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française a été définie pour la période 2018-2022. L'objectif principal de cette politique sectorielle est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays. Il s'agit d'optimiser la chaîne de valeur dans le respect des conditions de durabilité avec trois piliers : environnemental (stock de la ressource halieutique), économique et social ;

- **Innovation** : « Polynésie Océan d'Innovation », tel est l'intitulé de la Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française. Cette stratégie, approuvée par délibération n° 2022-93 APF du 13 octobre 2022 est résolument axée sur le développement durable et inclusif de la Polynésie française, océan d'innovation, terre d'émergence et territoire de démonstration, de développement et de déploiement de solutions innovantes. Elle constitue ainsi la feuille de route essentielle et indispensable pour faciliter l'accès des acteurs privés et académiques aux financements européens et nationaux, afin de

développer leurs projets collaboratifs d'innovation. Le cadre logique de cette stratégie se décompose en objectifs spécifiques, résultats attendus et en actions. Particulièrement, l'objectif spécifique « Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française » se décline en résultats et actions dont le plan de gestion contribuera à leurs atteintes :

- Résultat II.1 : La Polynésie devient un phare de l'économie bleue durable et décarbonnée ;
- Résultat II.2 : La Polynésie devient une référence de la résilience Terre-Mer ;
- Résultat II.3 : La Polynésie devient un modèle de production d'excellence ;
- Résultat II.4 : La Polynésie devient un territoire pilote de la bioéconomie.

- **Climat** : le nouveau Plan Climat de la Polynésie française 2022-2030 est actuellement en cours d'élaboration. Après un premier Plan climat énergie (PCE) 2015-2020, une nouvelle ambition climatique et un plan d'action opérationnel jusqu'en 2030 sont à l'étude. Le premier Plan climat énergie était décliné en grand axes, orientations et actions dont certaines sont complémentaires aux objectifs longs termes du plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea :

- Axe 5 – Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
- Orientation 5.1 – Assurer la résilience du patrimoine naturel pour prendre en compte les effets du changement climatique
- Orientation 5.2 – Assurer la résilience du patrimoine culturel polynésien aux impacts du changement climatique et valoriser les pratiques culturelles locales contribuant à l'adaptation

- **Agriculture** : la délibération n° 2021-40 APF du 18 février 2021 portant approbation du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 de la Polynésie française représente une ambition pour accompagner la transformation de l'agriculture polynésienne. A ce titre, ce schéma entend valoriser les pratiques agroenvironnementales afin de tendre vers une agriculture biologique. Ces pratiques réduiraient ainsi les pollutions telluriques potentiellement impactantes pour les écosystèmes côtiers et de la ZEE.

- **Transition énergétique** : l'Agence Française de Développement et la

Polynésie française ont conjointement défini un programme d'appui sur une durée de 3 ans (2020 – 2023) dont l'objectif est de soutenir la stratégie de transition énergétique et d'appuyer le plan climat énergie. Ce plan a trois objectifs principaux : (i) changer de modèle énergétique, en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités ; (ii) changer les comportements pour réduire la consommation énergétique et (iii) changer le modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs. Les objectifs de ce plan permettront ainsi de limiter les émissions de GES et ainsi atténuer les effets du changement climatique, dont les effets sur les écosystèmes protégés. Cet objectif s'inscrit pleinement dans l'objectif opérationnel « Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique » du plan de gestion de l'aire marine gérée.

• **Tourisme** : la publication de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française la plus récente remonte à octobre 2015, avec la présentation d'un plan d'actions sur 5 ans (2015–2020). Elle fait le constat des forces et des faiblesses du tourisme et affirme une stratégie fondée sur deux marqueurs forts, que sont le patrimoine culturel et le patrimoine naturel de la Polynésie française. Depuis, le Pays a amorcé une étude sur l'élaboration d'une stratégie « de reconquête » du tourisme à l'horizon 2025-2027. Par la délibération n°2022-99 APF, la stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2022-2027 intitulée "Fāri'ira'a Manihini 2027, l'accueil qui nous rassemble et nous rassemble (FM27)" a été adoptée le 8 décembre 2022 par l'Assemblée de la Polynésie française. Cette stratégie repose sur une ambition d'un tourisme inclusif, au service d'un développement responsable et d'une croissance partagée, qui permet de maîtriser une répartition territoriale des flux touristiques dans les différentes îles en préservant l'environnement, la qualité de vie, la culture et les usages. Il est ainsi prévu d'intensifier la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et culturel, objectif venant en complément des objectifs du plan de gestion de l'aire marine gérée.

Le plan de gestion vient également soutenir les plans d'actions déclinés localement et notamment le plan d'action des espèces emblématiques marines élaboré par le Programme régional océanien de l'environnement

ment (PROE) et décliné localement. Enfin, l'inscription du Pays dans une démarche globale de « Zéro gaspillage » devrait limiter la présence de plastique et réduire l'impact des pollutions marines d'origine terrestre dans les zones côtières et la ZEE de Polynésie française.

Lien avec le milieu côtier (eaux intérieures et territoriales).

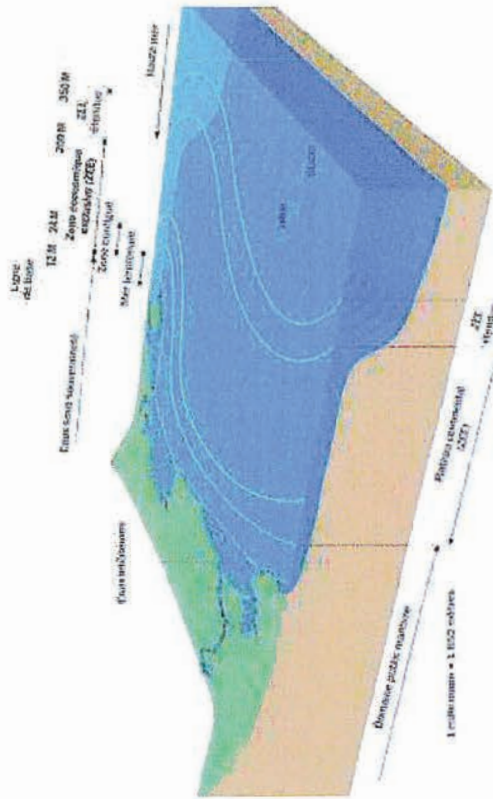


Figure 5 : Limites des espaces maritimes, Ateliers de cartographie - 2018, Presses de SciencesPo

Le plan de gestion de l'AMG ne couvre pas directement les espèces et habitats marins affiliés exclusivement à la mer territoriale, aux eaux intérieures et au littoral. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit la forte connectivité qui caractérise l'espace maritime polynésien, d'une part entre la ZEE et les eaux côtières et d'autre part entre la ZEE et les eaux étrangères et internationales. Cette connectivité s'exprime à plusieurs égards :

- De nombreuses espèces présentes dans la ZEE passent une partie de leur cycle de vie dans les eaux côtières et/ou au-delà de la ZEE, notamment les tortues, certaines espèces d'oiseaux marins, de requins,



de raies et de mammifères marins. Par exemple, les tortues pondent à terre et s'alimentent dans la mer territoriale et la ZEE.

- Ces espèces peuvent être impactées directement par les activités qui ont lieu en milieu côtier ou au-delà de la ZEE, par exemple le whale watching en milieu côtier ou encore les captures de requins dans les eaux internationales.
- Par ailleurs, les courants de surface sont susceptibles d'entraîner dans la ZEE les pollutions générées par des activités se déroulant dans les eaux côtières ou provenant de l'extérieur de la ZEE (ex : DCP dérivants) et ainsi générer un impact indirect sur les espèces et habitats de la ZEE.
- Enfin, des pressions terrestres peuvent impacter les espèces marines de la ZEE. En effet, conformément à la philosophie polynésienne, les espaces terre-mer-air sont pleinement interconnectés. Par exemple, la dégradation des sites de pontes de tortues sur le littoral ou la prédation des colonies d'oiseaux marins par les espèces animales envahissantes peuvent impacter de manière significative ces espèces.

Ainsi, la forte connectivité, d'une part entre la ZEE et le milieu côtier et d'autre part entre la ZEE et les ZEE étrangères ou les eaux internationales, oriente nécessairement les perspectives de gestion, de protection et d'amélioration des connaissances envisagées.

Pour rappel, de très nombreuses actions d'amélioration de connaissances, de gestion et de protection sont portées par les services du Pays et de l'Etat en milieu côtier. Pour ne citer que quelques exemples : l'encadrement du whale watching, l'interdiction du nourrissage, la gestion des escales, l'amélioration de l'évaluation des prélèvements de la pêche artisanale, le projet de certification ISO 14001 du Port de pêche, etc.

III.3. Un plan de gestion qui conforte le lien Culture/Nature

Les Océaniens et les Polynésiens en particulier, conçoivent leur environnement comme une immense généalogie reliant le monde des dieux, les phénomènes naturels, la biodiversité, les Hommes et les ancêtres, sans distinction nette entre nature et culture, ni entre monde matériel visible et le monde spirituel invisible. Dans les sociétés occidentales, la culture est souvent perçue comme dissociée de la nature et de la biodiversité, séparation inexistante dans les sociétés traditionnelles polynésiennes.

Ainsi, chaque élément du règne végétal, animal ou minéral est censé

posséder une forme spécifique (*huru*), émergée dans le monde de la lumière depuis les profondeurs originelles (*tupu*). Tout élément contient une entité spirituelle invisible (*vārua*, *tuputupuā*, *vērua*) qui est animée par une énergie vitale appelée *mauri* (qui diminue lors des maladies et disparaît à la mort) et une substance ou essence vitale qui traverse les générations, appelée *iho*. Ce qui explique qu'une pierre est censée avoir un principe vital qui lui permet d'être « vivante » (*ora*) et animée d'une énergie héritée des dieux qui s'apparente au *mana*.

Le règne animal tient une place importante dans le monde polynésien. Les espèces, largement évoquées dans les mythes, sont réparties en trois niveaux du cosmos :

- les créatures marines qui habitent et se déplacent dans les profondeurs marines de Te Moana,
- les créatures ailées circulant dans le ciel (*manu* ou *manumanu* respectivement les oiseaux et les insectes),
- les créatures terrestres qui se déplacent en rampant (comme les lézards) ou en marchant (bipèdes et quadrupèdes).

À la différence de la classification scientifique des espèces en groupes, la tradition polynésienne indique que tous les animaux marins sont censés descendre de Tangaroa (Ta'arua en tahitien, *Tana'oa* / *Taka'oa* en Marquisien), dieu des profondeurs océaniques. Tangaroa est le père de toutes les espèces marines, assisté d'une multitude d'autres dieux marins dont les plus connus sont 'Oropa'a (Koropaga), *Ruahatu*, *Tinorua*, *Tutepuganui*.

La protection de l'océan est ainsi une préoccupation largement partagée en Polynésie française. La mer est omniprésente dans le quotidien des Polynésiens, qui plus est dans les archipels éloignés où les habitants tirent l'essentiel de leur nourriture et de leurs revenus du prélèvement des ressources marines. L'océan est également un lieu de détente et de loisir. Ce lien particulier des Polynésiens à l'océan entretient une conscience des enjeux de préservation des espèces marines exploitées et non exploitées et des services rendus par un océan que tout le monde partage.

A l'image de la philosophie polynésienne dans laquelle l'humain est intégré à la nature, l'aire marine gérée et son plan de gestion visent à assurer un équilibre entre la préservation des écosystèmes et le développement d'activités durables, tout en reconnaissant la forte dimension culturelle associée au milieu marin.

PARTIE 4 : L'ÉVALUATION, LA MISE À JOUR ET LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION

Afin d'évaluer la mise en oeuvre du précédent plan de gestion 2020-2023, les services impliqués ont évalué l'avancement des actions menées sur la période 2020-2023 :

Mesure	État d'avancement	Principales actions réalisées sur la période 2020-2022	Reconduction dans le plan de gestion 2023-2038
Enjeu A - Une pêche durable minimisant l'impact environnemental			
Objectif 1 :			
Mesure 1 : Réguler les entrées en flotte	50-75%	- Lancement de 2 appels à candidatures pour l'attribution d'un total de 12 licences de pêche professionnelle hauturière : 7 licences attribuées en 2020 et 5 restants à attribuer (dépeuplement en cours)	Action relevant davantage de la politique sectorielle de la pêche hauturière
Mesure 2 : Mettre en place un zonage réservé à la pêche côtière	50-75%	- Scénarios de zonage élaborés, discussions en cours avec les parties prenantes.	Action reconduite → fiche action n°13
Mesure 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces ciblées, dans un contexte de changement climatique	25-50%	- Contribution à des programmes de recherche régionaux par la fourniture de données de captures polynésiennes	Action reconduite → fiche action n°8
Objectif 2 :			
Mesure 4 : Financer des campagnes exploratoires	0-25%		Action reconduite sous un autre format → fiche action n°7
Mesure 5 : Mettre en place un régime de sortie de la ZEE	25-50%	- Démarches lancées auprès de l'État	Action relevant davantage de la politique sectorielle de la pêche hauturière
Mesure 6 : Défendre les intérêts de l'AMG au sein des ORGP	50-75%	- Participation PF aux réunions plénières de la WCPFC et IATTC, et organes subsidiaires de la WCPFC et défense des intérêts de l'AMG	Action reconduite et renforcée → fiche action n°9
Objectif 3 :			
Mesure 7 : Généraliser les tactiques et outils limitant les interactions avec les espèces non-ciblées	50-75%	- Élaboration et diffusion de 6 fiches de bonnes pratiques de la pêche hauturière, renforcement des mesures réglementaires (LP 09-2022 et arrêté 1099 CM du 27-06-22)	Action reconduite → fiche action n° 3
Mesure 8 : Pérenniser le programme d'observateurs embarqués	50-75%	- Taux de couverture réalisé > 5% et relance d'un nouveau marché pluriannuel 2023-2026	Action reconduite et renforcée → fiche action n°10
Mesure 9 : Étudier l'utilisation de nouvelles technologies (e-monitoring)	50-75%	- Programme pilote avec l'ONG The Nature Conservancy en cours	Action reconduite et renforcée → fiche action n°10



Mesure	État d'avancement	Principales actions réalisées sur la période 2020-2022	Reconduction dans le plan de gestion 2023-2038
Mesure 10 : Évaluer l'impact des DCP dérivants	50-75%	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de recherche DCPEch et DCPéval achevés ; programme de sciences participatives de recensement des DCP dérivants échoués en cours ; prestation de collecte des déchets dans 9 îles des Tuamotu achevée. 	Action reconduite → fiche action n°9
Objectif 4 :			
Mesure 11 : Pérenniser la démarche d'éco-certification MSC	50-75%	<ul style="list-style-type: none"> Audits de surveillance n°2 et 3 réalisés. Label étendu à l'espadon en 2021. 	La démarche administrative de pérenniser le label relève davantage de la politique sectorielle de la pêche hauturière. Cependant, certaines actions qui contribuent au maintien du label font partie du plan de gestion (fiches action 3, 5, 8, 9, 10, 11, 14)
Mesure 12 : Certifier le port de pêche ISO 14 001	25-50%	<ul style="list-style-type: none"> Tranche ferme de l'étude sur la refonte des modalités de gestion du port de pêche réalisée 	Action «côtière» (hors AMG)
Enjeu B - La réduction des menaces sur la mégafaune marine			
Objectif 5 :			
Mesure 13 : Renforcer la lutte contre le braconnage d'espèces protégées	75-100%	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat OCLAEPS/DOUANE Campagnes d'information Implication des référents dans la surveillance des sites d'habitats et d'alimentation Constitution de partie civile du Pays dans les contentieux braconnages 	Action «côtière» (hors AMG) → mention dans l'action 11 dans la cadre de la surveillance de la ZEE
Mesure 14 : Réduire la perturbation des animaux lors des activités d'observation, prise de vue et de son	75-100%	<ul style="list-style-type: none"> Déiuration et suivi d'arrêtés d'autorisation Vigilance réseau RLE 	Action «côtière» (hors AMG)
Objectif 6 :			
Mesure 15 : Développer des méthodes de répulsion autour des DCP fixes et dans les parcs à poissons	0-25%		Action abandonnée
Mesure 16 : Développer le réseau de référents dans les îles et sur les navires de transport	50-75%	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de référents dans les îles Mise en place du séminaire RLE pour la révision du plan d'action de la PF et renforcement des capacités Partenariat avec l'association Océania 	Action reconduite → fiche action n°15
Objectif 7 :			
Mesure 17 : Développer et valoriser l'observatoire des EME de la Polynésie française	75-100%	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de l'Observatoire de PF Consolidation par la création de l'application Observatoire de PF 	Action reconduite → fiche action n°1

Mesure	État d'avancement	Principales actions réalisées sur la période 2020-2022	Reconduction dans le plan de gestion 2023-2038
Enjeu C - Un océan riche, sûr, sain et connecté écologiquement			
Objectif 8 :			
Mesure 18 : Établir des collaborations avec les pays du Pacifique pour la mise en cohérence de la gestion des ZEE	50-75%	- Prise de contact avec le PROE pour l'organisation de partenariats avec les pays du Pacifique - Promotion du modèle de l'AMG au travers d'événements nationaux, régionaux et internationaux (Congrès mondial UICN, One Ocean Summit, Conférence sur les Océans ONU, Blue Climate Initiative; 5ème Sommet France Océanie)	Action reconduite et renforcée → fiche action n°19 Action reconduite et renforcée → fiche action n° 19
Mesure 19 : Partager le modèle de l'AMG	25-50%		
Objectif 9 :			
Mesure 20 : Consolider le plan de contrôle des pêches	50-75%	- Action en continu	Action reconduite → fiche action n°11
Mesure 21 : Mutualiser les moyens de lutte contre la pêche illégale et les trafics illicites	75-100%	- Partenariat/échanges avec le JRCC et l'OCLAEPS	Action reconduite → fiche action n°11
Mesure 22 : Optimiser le dispositif de suivi satellitaire des navires	50-75%	- Tous les navires de pêche hauturière sont équipés de VMS. Déploiement prochain sur les navires de pêche côtier	Action reconduite → fiche action n°11
Objectif 10 :			
Mesure 23 : Protéger les monts sous-marins et tout espace nécessaire pour maintenir les continuités écologiques	0-25%	- Etat de l'art sur les monts sous-marins en cours ; partenariat OFB-MNHN-Pays	Action reconduite → fiche action n°6
Mesure 24 : Améliorer la qualité de gestion des 24 espaces marins côtiers protégés et des ZPR	75-100%	- Renforcement des capacités - Budget déployé au fonctionnement des actions votées - Tenue des comités de gestion avec actions retenues	Action «côtière» (hors AMG)
Mesure 25 : Protéger l'intégrité des récifs coralliens et assurer le suivi du changement climatique	75-100%	- Arrêté listant toutes les espèces de coraux en catégorie B du code de l'environnement finalisé Réserve de Biosphère des Australes - Délibérations prises pour les communes de Rurutu, Rimatara. - Délibérations en cours pour la commune de Tubuai - Réunions / ateliers participatifs à Rurutu concernant le zonage. - Zonage défini pour Rurutu - Réunion avec l'ensemble des maires des Australes lors du festival des Australes Inscription des îles Marquises au patrimoine mondial - Plan de gestion élaboré et finalisé - Dépôt du dossier d'inscription le 23/01/2022	Action «côtière» (hors AMG)
Mesure 26 : Protéger de nouveaux espaces remarquables (UNESCO Marquises et Australes)	75-100%		Action «côtière» (hors AMG)

Mesure	État d'avancement	Principales actions réalisées sur la période 2020-2022	Reconduction dans le plan de gestion 2023-2038
Objectif 11 :			
Mesure 27 : Prévenir et gérer tout déversement d'hydrocarbures ou autres pollutions en mer, issues des navires	50-75%	- Participation aux réunions et animation en CMM → groupe de travail DIREN/État - Campagne de nettoyage des plages aux Tuamotu - Rapatriement des DMS - Accompagnement des communes dans la mise en œuvre des plans de gestion des déchets - Finalisation du schéma de gestion des déchets en PF	Action reconduite → fiche action 5
Mesure 28 : Collecter et éliminer les macro-déchets, engins de pêche ou perlicoles	75-100%		Action «côtière» (hors AMG)
Enjeu D - Un océan de partage et de responsabilité éco-citoyenne			
Objectif 12 :			
Mesure 29 : Étendre le réseau d'AME	50-75%	- 15 nouvelles écoles labélisées AME entre 2020 et 2022	Action «côtière» (hors AMG)
Mesure 30 : Communiquer et sensibiliser sur l'intérêt d'un océan en bonne santé	25-50%	- Film sur l'AMG	Action reconduite → fiche action n°17
Mesure 31 : Impliquer les populations en favorisant la réappropriation des outils traditionnels (rahui)	50-75%	- Implication des populations et membres des comités de gestion dans la gestion de leur espace protégé - Mise en place de conventions de suivi écologique et d'inventaires d'espèces et d'espaces protégés - Formation de référents	Action «côtière» (hors AMG)
Objectif 13 :			
Mesure 32 : Orienter la recherche marine vers la gestion des ressources et des écosystèmes marins	50-75%	- Convention d'études appliquées ou fondamentales pour l'amélioration des connaissances (ex: études génétiques tortues, moule géantes, baleines à bosse, suivi satellite par émetteurs...) - Réseau de surveillance de Tahiti pour le bilan de santé des récifs coralliens	Ne fait pas l'objet d'une action en tant que telle mais transparaît dans quasiment toutes les fiches actions
Mesure 33 : Développer et consolider les réseaux de valorisation et d'échange pour la bonne gestion de l'océan	50-75%	- Mise en place de séminaires associatifs - Mise en place du séminaire RLE - Rencontre et échange avec les Pays du Pacifique, membres du PROE (journées bleues, espèces envahissantes marines)	Action reconduite → fiche action n°19

Sur les 33 mesures fondant le plan de gestion 2020-2023, les services pilotes (services du Pays et de l'Etat) ont globalement réalisé ou initié les missions qui leur étaient confiées, que ce soit en matière d'amélioration des connaissances, d'actions de préservation, de surveillance, d'information / sensibilisation / communication, de concertation et de conciliation des enjeux de préservation avec les diverses activités anthropiques

Cette évaluation sommaire permet d'identifier les forces et faiblesses dans la mise en œuvre des actions.

- Les programmes mis en œuvre par les services sont opérationnels et témoignent globalement de la durabilité dans laquelle s'inscrivent les activités ;

• Malgré le manque de moyens humains, logistiques et financiers, des actions pertinentes sont engagées en faveur d'une gestion durable et exemplaire de l'espace maritime (programme observateur, bonnes pratiques, animation du réseau RLE pour la préservation des espèces marines emblématiques...);

• Les actions ciblées sur le milieu côtier ont mobilisé davantage les services alors que le milieu côtier est hors périmètre de l'AMG. Néanmoins, cela est en cohérence au regard des pressions plus importantes s'exerçant sur ces écosystèmes.

Néanmoins, 3 grands paramètres ont amoindri l'efficacité des mesures envisagées :

- Une coordination et un pilotage des actions encore trop incertains. La mise en œuvre d'un plan de gestion nécessite la mobilisation de moyens humains permettant de s'assurer de la bonne coordination des actions de gestion en inter-service et dans un cadre multi-partenarial. Une sollicitation accrue des personnels est difficilement soutenable au regard du dimensionnement actuel des services ;
- L'absence d'indicateurs (état/pression/réponse) ne permettant pas de mesurer l'atteinte des objectifs fixés ;
- Le pas de temps limité du plan de gestion (3 ans), laissant peu de temps pour mettre en œuvre certaines des mesures portées, parfois ambiguës et dont la mise en œuvre s'étale sur une durée bien supérieure à 3 ans.

Cette évaluation a ainsi permis de consolider le plan d'action et de gestion en :

- Redéfinissant/précisant les actions issues du précédent plan de gestion et en portant de nouvelles actions dans le plan de gestion suivant ;
- Elaborant un tableau de bord permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre du prochain plan de gestion ;
- Portant la durée du plan de gestion à 15 ans permettant d'apporter une vision long-terme à la préservation de la ZEE.

Enfin, compte tenu du périmètre de l'AMG (i.e 12 à 200mn), les activités se déroulant dans les eaux intérieures, la mer territoriale ou sur le littoral ne seront pas prises en compte dans le plan de gestion de l'AMG même si elles impactent directement les espèces qui fréquentent la ZEE. En effet, de nombreuses mesures de gestion sont déjà mises en place dans ces zones (hors plan de gestion de l'AMG), particulièrement pour les espèces marines emblématiques qui ont toutes un statut d'espèce protégée. Ce-

pendant, eu égard aux espaces de connectivité existants entre les zones côtières et les eaux hauturières, une référence y est faite dans les fiches actions concernées pour éviter l'effet « frontière administrative » et pour s'inscrire dans une logique d'écosystèmes interconnectés.

IV.2. Suivi régulier de la mise en œuvre des fiches actions et indicateurs (Tableau de bord)

Le suivi régulier de la mise en œuvre des fiches actions est un processus essentiel permettant de faciliter l'évaluation du plan d'action (tous les 5 ans) et du plan de gestion (tous les 15 ans). Ce suivi est réalisé en renseignant un tableau de bord bâti autour d'indicateurs qui vont permettre de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de gestion en répondant à deux questions :

- Est-ce que je progresse vers les objectifs à long terme définis ?
- Est-ce que les objectifs opérationnels sont atteints, les connaissances améliorées et les pressions efficacement réduites ?

Chaque année, à l'occasion de la réunion du conseil de gestion et à l'instance de consultation de la société civile, les services impliqués dans la mise en œuvre du plan de gestion feront un bilan de l'avancée du plan d'action.feront un bilan de l'avancée du plan d'action en renseignant le tableau de bord (annexe 2).

IV.3. Méthode et échéance d'évaluation du plan d'action (5ans)

Une évaluation du plan d'action 2023-2027 devra être réalisée pour évaluer les actions mises en œuvre à l'échéance des 5 ans. Cette évaluation constitue une étape formelle de bilan des actions menées et des niveaux d'atteinte des objectifs opérationnels. Elle permet de redéfinir la stratégie opérationnelle si besoin et éventuellement de la réorienter si des problèmes techniques ou de nouvelles pressions sont identifiés.

Cette évaluation se décline en deux étapes :

- Etablir le bilan des actions sur la période 2023-2027 sur la base du tableau de bord (annexe 2) ;
- Mettre à jour, réviser, prolonger les actions ou prévoir de nouvelles actions sur la période 2028-2032 et réviser les OO si nécessaire.

Le plan d'action 2028-2032 devra alors être validé par le conseil de gestion.

IV.4. Méthode et échéance de révision du plan de gestion (15 ans)

La révision achèvera le cycle de gestion complet sur 15 ans, et permettra au conseil de gestion de faire le bilan de ce qui a été mis en œuvre et atteint en termes de résultats, afin de réinterroger sa stratégie de gestion pour les années suivantes. Cette révision doit permettre d'intégrer les évolutions, naturelles ou sous l'effet de la gestion, constatées sur les enjeux de l'AMG, ainsi que l'évolution d'autres paramètres (dynamique économique, paramètres physiques, niveau d'adhésion des acteurs au projet de gestion...).

IV.4.1. Evaluation du présent plan de gestion 2023-2037

Il sera réalisé une analyse approfondie :

- du jeu d'indicateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gestion par la mesure des résultats des opérations réalisées, ainsi que de la progression/atteinte des OO et des OLT ;
- de l'efficacité de cette gestion (quantification de l'utilisation des ressources disponibles au regard de l'atteinte de ces objectifs).

Cette évaluation se réalise en trois étapes :

- Évaluation de la progression vers les OLT : il s'agit dans un premier temps d'identifier le niveau de progression vers les OLT par l'analyse des indicateurs d'état : l'état des enjeux est-il satisfaisant ?
- Évaluation de l'atteinte des OO : Il s'agit dans cette étape de dresser un panorama des actions réalisées, des résultats obtenus lors de ces opérations de gestion, et ainsi un bilan de l'atteinte des objectifs opérationnels. L'analyse se base sur les indicateurs de pression et de réponse ;
- Évaluation des moyens mis en œuvre : Cette partie précisera les moyens humains mobilisés pour la mise en œuvre du plan de gestion, et les volumes financiers concernés (charges salariales, coûts des opérations dans les divers domaines d'action (communication, travaux, etc.), sans oublier de mentionner - voire de les valoriser financièrement quand cela est possible.

Pilotée par le ministère en charge de l'environnement, cette étape d'évaluation impliquera l'ensemble des services du Pays et de l'Etat concernés. Le Ministère pourra s'adjoindre les services de consultants pour la réalisation de l'évaluation.

IV.4.2. Rédaction d'un nouveau plan de gestion d'ici 2037

La rédaction d'un nouveau plan de gestion reprendra les étapes suivies pour l'élaboration du présent plan de gestion en cherchant en priorité à actualiser les données (Etat des lieux des connaissances), les OLT et la stratégie opérationnelle (OO, actions).

- Actualisation de l'état des lieux des connaissances
- Il s'agit de compléter l'Etat des lieux des connaissances acquises au cours de la mise en œuvre de ce plan de gestion.
- Actualisation de l'état des enjeux

L'évaluation de la progression vers les OLT permet d'actualiser l'état des enjeux, et leur évolution sur la durée du dernier plan de gestion. Il peut être nécessaire, en s'appuyant sur les connaissances disponibles, d'effectuer une actualisation des enjeux identifiés dans ce plan de gestion.

- Redéfinition des OLT

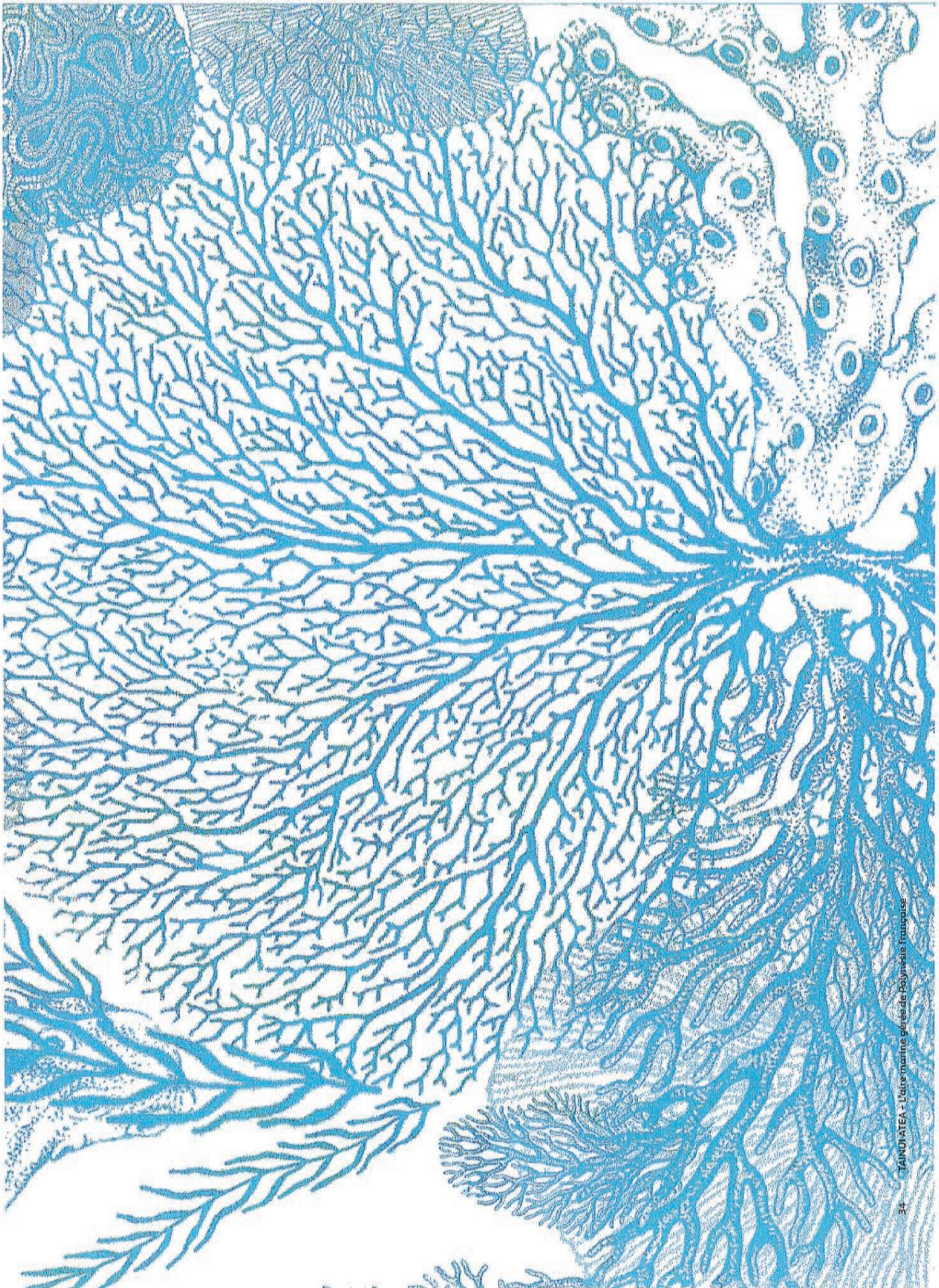
Les OLT définis dans le cadre du nouveau plan de gestion pourront intégrer (i) les OLT non atteints ou seulement partiellement qu'il a été décidé de reconduire pour la durée du nouveau plan de gestion et/ou (ii) de nouveaux OLT établis au regard de l'évolution des enjeux.

- Redéfinition des OO

L'analyse des facteurs d'influence identifiés dans ce plan de gestion et de nouveaux facteurs d'influence qui s'exercent sur les enjeux peut justifier un réajustement des objectifs opérationnels. Dans le cas où des OLT sont reconduits dans un contexte qui a peu évolué en termes de facteurs d'influence, certains OO pourront être reconduits également.

- Actualisation du tableau de bord

Le tableau de bord de suivi sera pour partie prolongé (OLT et OO reconduits avec les indicateurs correspondants reconduits) et pour partie rémanié (nouveaux OLT, nouveaux OO et donc de nouveaux indicateurs et dispositif de suivis).



34 - TAINDIATEA - Vaire marine gérée de Polynésie Française



Plan d'action 2023 - 2027

(VOLET OPÉRATIONNEL DU PLAN DE GESTION)

35

TAINUI ATEA - Laito marino géré de Polynésie française

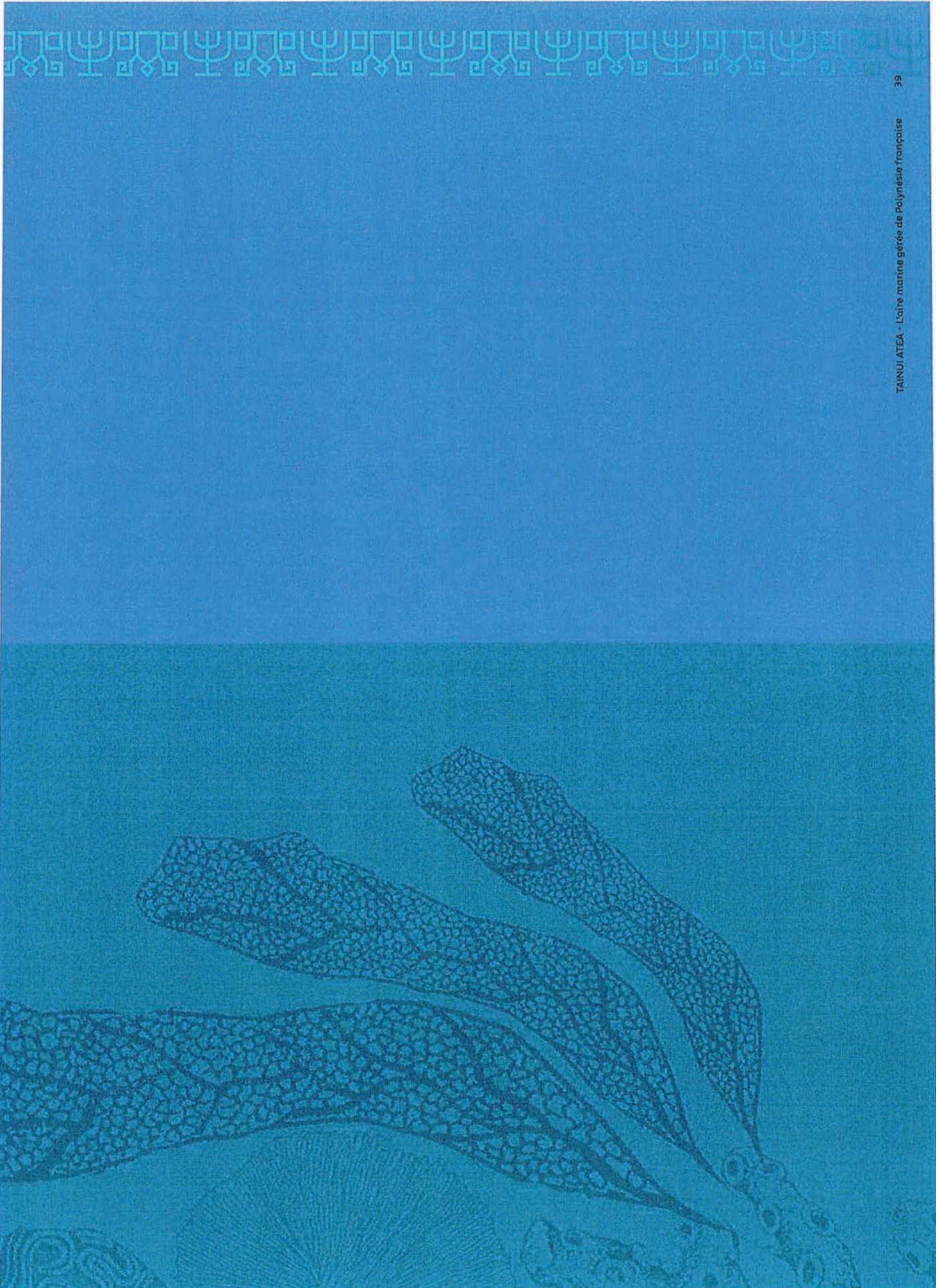
TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION 2023-2027

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Acteurs (particuliers (Pilotes), bateaux associés)
O1T1 - Préservier les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes	OO1 : Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique	Action 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques Action 2 : Evaluer et si possible anticiper l'impact du changement climatique au large, notamment sur les espèces marines emblématiques	Opération 1 : Poursuivre et étendre les programmes de recherche en cours sur l'état des populations (photo ID et génétique) et les zones fonctionnelles (suivi GPS) des mammifères marins, requins, raies et tortues marines. Opération 2 : Initier un suivi des oiseaux marins en mer pour identifier leurs zones d'alimentation en particulier pour les puffins et pétrels Opération 3 : Localiser les zones fonctionnelles, les spatialiser sur une carte de l'espace maritime et ensuite leur reconnaissance internationale (IMMA, ZICO, etc.) Opération 4 : Poursuivre et renforcer les échanges (données et compétences) au niveau régional Opération 5 : Alimenter l'observatoire des espèces marines emblématiques de la Polynésie Française Opération 1 : Capitaliser sur les données existantes et initier un suivi des paramètres environnementaux liés aux changements climatiques Opération 2 : Mettre en œuvre des projets de recherche sur l'impact du changement climatique sur les eaux polynésiennes et les espèces marines emblématiques (populations et zones fonctionnelles) Opération 1 : Qualifier et tant que possible quantifier les captures accidentelles et la déprédation Opération 2 : Sensibiliser, inciter et accompagner les équipages pour la mise en œuvre de bonnes pratiques et le renseignement des obligations déclaratives. Opération 3 : Évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des bonnes pratiques et envisager de rendre obligatoires certaines bonnes pratiques efficaces. Opération 4 : Encourager l'expérimentation de nouvelles techniques, pratiques et dispositifs permettant de réduire les interactions avec les espèces marines emblématiques Opération 1 : Développer et animer le réseau des primo-intervenants dans la lutte contre les pollutions en mer Opération 2 : Recenser les pollutions maritimes et engager des poursuites pour infractions Opération 3 : Réaliser, par type de navire, un diagnostic des pollutions susceptibles d'être générées dans la ZEE et des bonnes pratiques à mettre en œuvre Opération 4 : Généraliser les bonnes pratiques de réduction des pollutions Opération 5 : Renforcer les contrôles de conformité des navires aux prescriptions aux différentes annexes de la convention MARPOL	DIREN, associations, organisme de recherche, DRM (programme d'observateurs embarqués) DIREN, DRM, associations, organisme de recherche, programme d'observateurs embarqués, ONG DIREN, associations, organisme de recherche, DRM (programme d'observateurs embarqués), ONG DIREN, organisme de recherche, ONG, associations DIREN, DRM associations, prestataire Organismes de recherche, Météo France Organismes de recherche, REC, DTRT, DIREN, organismes de recherche DRM, Armateurs, DIREN, observateurs embarqués, marins, ONG et associations, CPS DRM, Armateurs, DIREN, association Manu, ONG, CPS DRM, Armateurs, marins, observateurs, ONG DRM, Armateurs, marins, observateurs, ONG AEM, DIREN, communes associées, circonscriptions administratives et services déconcentrés JRCC Tahiti, AEM, SAM PF, Procureur, Brigades OCLAEPS DPAM, Armateurs, DRM, DEQ, Association des Voiliers de Polynésie Française, Synagmar, Tahiti Cruise Club DPAM, Armateurs, DPAM, DRM, Association des Voiliers de Polynésie Française, Synagmar, Tahiti Cruise Club DPAM, SAM PF, Armateurs, DEQ
	OO2 : Evaluer et réduire le risque d'interaction de la pêche hauturière avec les espèces marines emblématiques en généralisant les bonnes pratiques	OO3 : Evaluer et prévenir les pressions générées par les navires sur les espèces marines emblématiques	Action 3: Généraliser les bonnes pratiques susceptibles de réduire les captures accidentelles et la déprédation Action 4 : Poursuivre et améliorer la lutte contre les pollutions susceptibles d'être générées par les navires dans la ZEE	



Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Acteurs impliqués (Pilote(s), acteurs associés)
OLT2 – Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels	OO4 : Protéger les écosystèmes des monts sous-marins	Action 5: Catégoriser les monts sous-marins selon une approche écologique et socio-culturelle Action 6: Protéger les monts sous-marins par l'utilisation d'outils de gestion adaptés	Opération 1 : Réaliser un état de l'art sur les monts sous-marins et formuler des recommandations scientifiques quant au classement des différents monts sous-marins Opération 2 : Identifier et caractériser les monts sous-marins d'intérêt culturel et sociétal Opération 1 : Constituer un dossier technique d'aide à la décision, en vue d'une protection réglementaire des monts sous-marins de Polynésie française Opération 2 : Rédiger une proposition de texte(s) réglementaire(s) visant à la protection des monts sous-marins de Polynésie française Opération 1 : Etablir un cadre favorable à la recherche scientifique sur les écosystèmes profonds et formuler auprès de la communauté scientifique les besoins de connaissances prioritaires pour la gestion et la protection de ces écosystèmes Opération 2 : Cartographier les fonds de certains reliefs, notamment de certains monts ou groupes de monts sous-marins Opération 3 : Acquérir des connaissances physico-chimiques, biologiques et/ou géologiques sur certains monts ou groupes de monts sous-marins	OFB, DRM, MNHN, DIREN DRM et/ou DCP, OFB, organisme de recherche et/ou consultants DRM, DIREN, OFB, organismes de recherche, UJCN, communauté des pêcheurs, populations locales, société civile Ministère en charge de l'environnement, DRM, DIREN, juriste REC, Ministère en charge de l'environnement, RESIPOL, DTRT, DIREN, organismes de recherche SIT, SHOM, REC, DTRT, Ministère en charge de l'environnement, organismes de recherche, GT hydrographie de la CMM Organismes de recherche, REC, DTRT, Ministère en charge de l'environnement, DIREN
OLT3 – Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière	OO6 : Encourager la coopération régionale en matière de connaissances et de gestion durable de espèces exploitées	Action 8: Contribuer à la connaissance des espèces ciblées par la pêche hauturière, notamment l'état des stocks, et adapter si besoin l'effort de pêche Action 9: Soutenir une gestion régionale durable des pêches (ORGP et organisations régionales pertinentes) Action 10: Pérenniser et renforcer les programmes de suivis scientifiques de la pêche (observateurs et e-monitoring)	Opération 1 : Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces ciblées et leur exploitation, au sein de la ZEE et dans le reste de la région, ainsi que sur les espèces accessoires d'intérêt commercial Opération 2 : Encourager les progrès au sein des ORGP en matière d'évaluation des stocks Opération 3 : Assurer l'adéquation des stratégies de pêche et des quantités pêchées, tant dans la région qu'au sein de la ZEE, à l'état des stocks Opération 4 : Documenter les espèces, quantités et origines des appâts, ainsi que l'état de leur stock, afin de s'assurer qu'ils proviennent de pêcheries durables Opération 1 : Promouvoir une réglementation contraignant l'usage de DCP dérivants au sein de la WCPFC et de l'IATTC pour réduire le risque de dérive de ces DCP au sein de la ZEE de la Polynésie française Opération 2 : Contribuer à la fixation de règles de gestion des stocks précautionneuses et équitables au sein de la WCPFC et de l'IATTC Opération 3 : Encourager l'adoption et le déploiement de mesures visant à réduire les captures accidentelles d'espèces d'intérêt particulier (requins, raies, tortues, oiseaux, mammifères marins) et à améliorer leur taux de survie après remise à l'eau Opération n°4 : Encourager l'adoption et le déploiement de mesures visant à protéger les requins au sein des ORGP Opération 1 : Consolider le cadre administratif des programmes de suivi scientifique de la pêche en vue d'atteindre une couverture de 10% des marées Opération 2 : Mettre en oeuvre les programmes d'observateurs embarqués et de e-monitoring Opération 3 : Elargir les missions des observateurs embarqués et des échantonneurs à quel	Acteurs impliqués (Pilote(s), acteurs associés) DRM, DIREN, REC, organismes de recherche, porteurs privés, prestataires de service de la DRM en charge des programmes d'observation humaine et électronique, ONG, armateurs, capitaines, CPS... DRM, CPS, délégation française aux ORGP, secrétariat de l'IATTC DRM, Armateurs, pêcheurs, SAM, AEM DRM, Armateurs, douanes, importateurs d'appâts DRM, DGAMPA (en lien avec SAM PF) DAIEP, Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc.) armements senneurs Ministère en charge des ressources marines/DRM et DGAMPA (en lien avec SAM PF), DIREN, PR/DAIEP, Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc.) DRM, DGAMPA (en lien avec le SAM PF) PR/DAIEP, Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc) DRM, PR/DAIEP, Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc) DRM, Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC, organismes de recherche, ONG DRM, Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC, organismes de recherche, ONG DRM, Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC, organismes de recherche, ONG SAM PF, AEM, JRCC, DRM, DIREN JRCC, DRM, AEM, SAMPF, DIREN AEM, DIREN, CFIM, JRCC
OO7 : Pérenniser, renforcer et promouvoir les programmes de suivis scientifiques de la pêche	OO8 : Poursuivre la surveillance et le contrôle des pêches	Action 11: Maintenir et optimiser l'effort de contrôle et de surveillance des pêches	Opération 1 : Mettre en oeuvre le plan de contrôle des pêches dans une dynamique de protection des espèces et des écosystèmes marins Opération 2 : Surveiller la zone économique exclusive Opération 3 : Assurer la surveillance et le contrôle de l'environnement marin au sein de l'AMG.	

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Acteurs impliqués (Pilotes), acteurs associés
<p>OL14 - Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG</p> <p>OO11 : Intégrer les Polynésiens à la gestion de Tainui Atea</p> <p>OO12 : Evaluer et valoriser l'efficacité de l'AMG</p>	<p>OO9 : Déployer des mesures de gestion spatialisées au sein de l'AMG</p>	<p>Action 12: Engager les travaux nécessaires à la reconnaissance de certains espaces de la Polynésie française en tant que Zone Marine Particulièrement Vulnérable (ZMPV) auprès de l'OMI</p> <p>Action 13: Compléter le zonage de protection au sein de l'AMG</p> <p>Action 14: Développer la dimension environnementale des formations de marins</p> <p>Action 15 : Inciter les usagers de la mer à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la ZEE</p> <p>Action 16: Recenser et valoriser le patrimoine culturel lié au large</p> <p>Action 17: Sensibiliser les citoyens et les jeunes générations à la richesse de notre patrimoine naturel et culturel marin du large</p> <p>Action 18: Évaluer l'efficacité et la bonne gouvernance de l'AMG</p> <p>Action 19: Contribuer à la gestion durable des ZEE et des eaux internationales du pacifique</p>	<p>Opération 1 : Mener les analyses préalables à la rédaction du dossier</p> <p>Opération 2 : Rédiger le dossier de demande de création d'une ZMPV par l'OMI</p> <p>Opération 3 : Solliciter la désignation de la ZMPV auprès de l'OMI</p> <p>Opération 1 : Etablir et actualiser une cartographie des outils de protection marine</p> <p>Opération 2 : Accompagner et finaliser les projets de zones de protection déjà engagés</p> <p>Opération 3 : Compléter le zonage de protection afin d'aboutir à un réseau cohérent et écologiquement représentatif de zones de protection effectivement gérées</p> <p>Opération 1 : Renforcer la dimension environnementale des référentiels de formation</p> <p>Opération 2 : Valoriser le rôle environnemental des marins pêcheurs et des capitaines afin de contribuer à l'attractivité de ces métiers</p> <p>Opération 1 : Pérenniser et conforter les suivis participatifs littoraux vis-à-vis des espèces et pollutions du large</p> <p>Opération 2 : Inciter les usagers de la mer à signaler la présence d'espèces emblématiques ou un évènement particulier (pollution marine, collision avec un cétacé, etc.)</p> <p>Opération 3 : Encourager les navires fréquentant régulièrement la ZEE à contribuer à des programmes de suivis scientifiques</p> <p>Opération 1 : Poursuivre l'inventaire des connaissances existantes sur le patrimoine culturel matériel et immatériel du large</p> <p>Opération 2 : Centraliser les données existantes sur le patrimoine culturel immatériel et stocker les collections au sein d'une structure dédiée</p> <p>Opération 3 : Valoriser les données sur le patrimoine culturel (matériel et immatériel)</p> <p>Opération 1 : Vulgariser et diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel et culturel auprès des citoyens et usagers de la mer</p> <p>Opération 2 : Diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel et culturel auprès des jeunes générations</p> <p>Opération 3 : Promouvoir l'organisation d'événements fédérant les citoyens polynésiens à la préservation de l'océan</p> <p>Opération 1 : Maintenir un cadre de gouvernance évolutif et opérationnel de gouvernance de manière à garantir la concertation des parties prenantes</p> <p>Opération 2 : Élaborer et renseigner le tableau de bord de suivi des actions, définir le plan de charge, valoriser et diffuser les résultats produits</p> <p>Opération 3 : Évaluer le plan de gestion à échéance 5 ans</p> <p>Opération 1 : Promouvoir au sein des organisations/instances régionales et internationales les mesures ambitieuses portées en Polynésie française et le modèle AMG</p> <p>Opération 2 : Négocier des accords ou conventions de coopération avec les Etats et territoires insulaires du Pacifique en matière de gestion durable et de préservation des écosystèmes marins</p> <p>Opération 3 : Engager des discussions en vue de porter des propositions ambitieuses au sein des conférences BBNJ, co-construites et partagées avec les Pays et territoires du Pacifique</p>	<p>AEM, DPAM, SAMPF, DIREN, DRM, REC, JRCC, SHOM, IRD, CRI-OBE, IFREMER</p> <p>AEM, DPAM, SAMPF, DIREN, DRM, JRCC</p> <p>AEM, DPAM, DGAMPA, SAM PF</p> <p>DIREN, Ministère en charge de l'environnement, SIT, DRM, DPAM, OFB (appui géographique), SHOM</p> <p>Ministère en charge de l'environnement, DIREN, DRM, OFB</p> <p>Ministère en charge de l'environnement, DIREN, DRM, DPAM, OFB, UICN, instance de la société civile, armateurs</p> <p>DPAM, DRM, DIREN, organismes de formation agréés, experts...</p> <p>DPAM, DRM, Agence de communication, organismes de formation agréés, SEFI, CCISM</p> <p>DIREN, DPAM, DRM, Usagers de la mer, citoyens, réseau d'échouage, associations</p> <p>DIREN, DPAM, DRM, JRCC, Usagers de la mer, citoyens, associations</p> <p>DIREN, DPAM, DRM, Usagers de la mer, citoyens, associations,</p> <p>DCP, DRM, MTI, SPAA prestataire, associations</p> <p>DCP, DRM, MTI, SPAA prestataire, associations</p> <p>DCP, SIT, associations culturelles, prestataires, musée de Tahiti et ses îles</p> <p>DIREN, DRM, DCP, Associations, prestataires</p> <p>DGEE, Groupe formateurs EDD (DGEE), enseignants, OFB, associations, prestataires</p> <p>DIREN, DGEE, DRM, associations</p> <p>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, DIREN, DRM, DPAM et autres membres du conseil de gestion Instance de consultation de la société civile, OFB</p> <p>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, OFB</p> <p>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, Services du Pays et de l'Etat concernés, OFB en appui technique</p> <p>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, PR, DAIEP, DIREN, DRM, DPAM</p> <p>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, PR, DAIEP, Etat (AEM, SAM-PF), DRM, DPAM</p> <p>Ministère en charge de l'environnement, DAIEP, Etat (AEM, SAM-PF), DIREN, DPAM, DRM</p>



TAINUI / ATEA - L'aire marine gérée de Polynésie française 39



OBJECTIF LONG TERME N°1 :

Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

Les oiseaux marins, les tortues marines, les requins, les raies *mobula* et les mammifères marins constituent des espèces emblématiques à fort intérêt culturel et patrimonial pour les habitants de Polynésie française et plus généralement pour les peuples du Pacifique. Ces espèces, généralement désignées sous le terme d'« espèces marines emblématiques », bénéficient en grande majorité d'une protection au titre du code de l'environnement de Polynésie française.

Dès lors, il s'agit d'ici l'échéance du plan de gestion, dans 15 ans, de mettre en place des actions visant à préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions susceptibles d'être générées par les activités maritimes notamment les interactions avec la pêche hauturière (captures accidentelles et déprédation) et le transport maritime (pollutions et potentielles collisions).

Malgré les efforts entrepris par les Etats insulaires du Pacifique, le Pays et les différents acteurs scientifiques et naturalistes, les informations sur la fréquentation, l'abondance et la répartition de ces différentes espèces au large demeurent encore assez limitées. De telles informations scientifiques sont pourtant essentielles à la mise en œuvre d'actions de gestion adaptées, contribuant de manière effective à la préservation des espèces marines emblématiques. L'impact du changement climatique sur ces espèces marines emblématiques demeure également méconnu.

Le développement de l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique, est donc "un élément déterminant pour préserver ces espèces (objectif opérationnel n°1)

L'espace marin du large dans lequel ces espèces évoluent n'est pas exempt d'activités humaines et des pressions directes s'exercent sur ces espèces marines emblématiques. Ainsi, malgré le fait que la pêche pratiquée dans la ZEE soit une pêche sélective, des espèces non ciblées sont régulièrement capturées. Bien que ces données soient récoltées par les observateurs embarqués et les pêcheurs eux-mêmes, elles semblent encore sous-estimées alors que l'impact de ces prises pourrait être notable sur l'abondance et donc l'état de conservation de ces espèces. C'est notamment le cas pour les requins, raies, tortues, oiseaux marins et dans une moindre mesure les mammifères marins. Dans ce cadre, la DRM a édité un guide des bonnes pratiques de la pêche hauturière préconisant les manipulations à effectuer pour remettre les espèces marines emblématiques à l'eau vivantes et les pratiques d'évitement des prises accidentelles. Il apparaît ainsi primordial d'évaluer et réduire le risque d'interaction de la pêche hauturière avec les espèces marines emblématiques en généralisant les bonnes pratiques (objectif opérationnel n°2)

Ajouté à la pression de la pêche hauturière, l'augmentation du trafic maritime est également identifiée comme un risque potentiel pour certaines espèces marines emblématiques. En Polynésie française, plusieurs types de navires sont susceptibles de générer des pollutions dans la ZEE : les navires de transport international, de transport interinsulaire, les paquebots de croisière, les navires de pêche, les voiliers de plaisance et les yachts. Bien que moins nombreuses que les pollutions générées à terre, les pollutions générées en mer par les navires peuvent avoir un impact certain sur les écosystèmes, aussi bien en surface qu'en milieu profond (**objectif opérationnel n°3**).

Il convient par ailleurs de rappeler que les activités maritimes étrangères

pratiquées au-delà de la ZEE peuvent impacter les espèces présentes en Polynésie française. La réduction de ces impacts est recherchée dans le cadre des objectifs à long terme n°3 (dans la fiche action 9) et n°4 (dans la fiche action 19).

L'efficacité de cet objectif à long terme sera mesurée par les indicateurs suivants :

- Etat de conservation de chaque espèce marine emblématique (UICN), qui doit être maintenu ou restauré à un état favorable
- Tendance de population pour chaque espèce marine emblématique : en déclin, stable, en augmentation, inconnue

Plan d'action 2023 - 2027

Objectif opérationnel n°1

Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique

Objectif opérationnel n°2

Évaluer et réduire le risque d'interaction de la pêche hauturière avec les espèces marines emblématiques en généralisant les bonnes pratiques

Objectif opérationnel n°3

Évaluer et prévenir les pressions générées par les navires sur les espèces marines emblématiques

Fiche action n°1 : Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques

Objectif long terme n°1 : Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

Objectif opérationnel n°1 : Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique

DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Le terme « espèces marines emblématiques » regroupe l'ensemble des mammifères marins, des chondrichthyens (raies et requins), des tortues marines et des oiseaux marins. Ces espèces occupent une place centrale dans l'héritage culturel collectif du peuple polynésien et des peuples du Pacifique, qui ont toujours entretenu une relation étroite avec le milieu marin.

La plupart des espèces marines emblématiques ont une large répartition et réalisent leur cycle de vie au travers des ZEE des différents États insulaires. Ces États, dont les ZEE couvrent 32 millions de km² ont créé le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) qui est établi comme organisation inter-gouvernementale indépendante. Les espèces marines emblématiques font l'objet d'un sous-programme au sein du PROE s'appuyant sur le plan d'action sur les espèces marines récemment révisé qui court sur la période 2022-2026. En Polynésie française, ces espèces fréquentent le milieu pélagique soit de façon permanente pour y réaliser l'ensemble de leur cycle de vie, soit de façon épisodique.

De par leur large répartition, les espèces marines emblématiques subissent des pressions à l'échelle internationale, entraînant une diminution drastique des populations dans certains océans. La bonne connaissance de l'état des populations et de leurs zones fonctionnelles est un préalable pour la définition et la planification d'une gestion cohérente et efficace, garantissant un état de conservation favorable des espèces marines emblématiques. Ceci implique en premier lieu de mieux connaître leurs dynamiques spatiales et temporelles, en mettant en oeuvre différents programmes d'acquisition de connaissances permettant l'inventaire, la cartographie et le suivi des différents taxons. La connaissance de ces zones fonctionnelles permettra d'alimenter d'autres fiches actions (captures accidentelles, ZMPV) et encouragera la mise en place de mesures de gestion localisées et adaptées.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Actués maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espèces	Coopération régionale	Reconnaissance de la Polynésie Française
---------------------------------	---------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	--

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre d'espèces faisant l'objet d'un programme de suivi télémétrique régulier
- Nombre de nouveaux suivis par photo-ID
- Nombre de zones fonctionnelles identifiées dans la ZEE PF
- Nombre de zones fonctionnelles interconnectées entre plusieurs ZEE
- Nombre de groupes taxonomiques marins faisant l'objet de partage de données ou de partage d'expérience au niveau régional

OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Poursuivre et étendre les programmes de recherche en cours sur l'état des populations (photo ID et génétique) et les zones fonctionnelles (suivi GPS) des mammifères marins, requins, raies et tortues marines.
- **Opération 2 :** Initier un suivi des oiseaux marins en mer pour identifier leurs zones d'alimentation, en particulier pour les puffins et pétrels
- **Opération 3 :** Spatialiser les zones fonctionnelles sur une carte de l'espace maritime et envisager leur reconnaissance internationale (IMMA, ZICO, etc.)
- **Opération 4 :** Poursuivre et renforcer les échanges (données et compétences) au niveau régional entre laboratoires, universités et membres du PROE (photo ID, génétique...)
- **Opération 5 :** Alimenter l'observatoire des espèces marines emblématiques de la Polynésie française

Calendrier prévisionnel

Opération	En continu				
	2023	2024	2025	2026	2027
Opération 1					
Opération 2					à pour suivre ensuite
Opération 3					à pour suivre ensuite
Opération 4	En continu				
Opération 5	En continu				

Opération n°1 : Poursuivre et étendre les programmes de recherche en cours sur l'état des populations (photo ID et génétique) et les zones fonctionnelles (suivi GPS) des mammifères marins, requins, raies et tortues marines.

DESCRPTIF	<p>Différentes espèces marines emblématiques font actuellement l'objet de suivis de leurs populations, via la photo identification et la génétique, et de leur route migratoire via la pose de balises GPS. C'est le cas des baleines à bosses pour les mammifères marins, des requins océaniques à pointe blanche, des raies <i>mobula</i> et des tortues. L'objectif de cette opération est de poursuivre l'ensemble des suivis et d'identifier et hiérarchiser les lacunes dans les connaissances pour chaque groupe d'espèces marines. Le montage de programmes de connaissance communs entre les Etats membres du PROE est également encouragé afin d'améliorer les connaissances au niveau régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventorier et capitaliser sur les données déjà acquises sur les différentes espèces marines emblématiques afin d'évaluer leur état de conservation (photo ID et génétique) et les zones fonctionnelles (balise GPS) • Identifier les données susceptibles d'être récoltées sur les zones fonctionnelles d'espèces marines emblématiques par le programme d'observateurs embarqués et mettre en place les protocoles d'échantillonnage correspondants (DRM) – lien FA 10 • Identifier de nouveaux moyens d'acquisition de données et de suivi (télé-détection, hydrophones, satellites, planeurs) pour acquérir de nouvelles données sur les espèces marines emblématiques. Bibliographie sur les différents protocoles de suivi mis en place dans le Pacifique • Prioriser et étendre les programmes de recherche/suivi à d'autres espèces d'intérêt • L'état de conservation et les routes migratoires des espèces marines emblématiques dans la ZEE de la PF sont mieux connus par les gestionnaires de l'AMG, les services du Pays impliqués dans l'AMG, les armateurs et pêcheurs et les acteurs du transport maritime. • Livrables : Actualisation de l'état des connaissances sur le recensement, le suivi et la saisonnalité des espèces marines emblématiques polynésiennes
AC-TEURS	<p>Pilote de l'opération : DIREN</p> <p>Acteurs associés : Organismes de recherche, associations, DRM (observateurs embarqués)</p>
MOYENS	<p>Moyens humains et logistiques requis : Moyens actuels mobilisés au sein des services</p> <p>Moyens financiers requis : A préciser</p> <p>Sources de financement potentielles : A préciser</p>

Opération n°2 : Initier un suivi des oiseaux marins en mer pour identifier leurs zones d'alimentation, en particulier pour les puffins et pétrils

DESCRPTIF	<p>Malgré les efforts importants de différents acteurs scientifiques et naturalistes de Polynésie Française, principalement dans le domaine associatif, les informations sur la fréquentation, l'abondance et la répartition des oiseaux marins restent encore limitées, surtout au large. L'opération vise ainsi à initier des programmes de suivi des oiseaux marins afin d'identifier les zones d'alimentation, particulièrement sur les pétrils et les puffins, qui sont les espèces d'oiseaux ayant le plus d'interactions avec la pêche langrnière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur les données existantes de captures accidentelles d'oiseaux marins via le programme d'observateurs embarqués afin d'identifier les secteurs de la ZEE où les captures accidentelles sont les plus importantes – lien FA 10 • Renforcer le programme d'observateurs embarqués dans le but de mieux couvrir spatialement la ZEE et ainsi collecter des informations sur les zones d'alimentation importantes des oiseaux marins – lien FA 10 • Identifier et prioriser les espèces à suivre. Tous les oiseaux marins ne pouvant être évalués, une sélection de secteurs et d'espèces devra être effectuée. • Définir des protocoles de suivi : analyse bibliographique des protocoles mis en place dans d'autres pays/régions afin de définir les protocoles les plus adaptés au contexte de l'AMG (au-delà de 12mn). • L'état de conservation, les routes migratoires et les zones d'alimentation des oiseaux marins sont mieux connus par les gestionnaires de l'AMG, les services du Pays impliqués dans l'AMG, les armateurs et pêcheurs • Livrables : cartographie des zones d'alimentation et de fortes concentrations des oiseaux marins
AC-TEURS	<p>Pilote de l'opération : DIREN</p> <p>Acteurs associés : DRM, associations, organisme de recherche, programme d'observateurs embarqués, ONG...</p>
MOYENS	<p>Moyens humains et logistiques requis : Moyens actuels mobilisés au sein des services</p> <p>Moyens financiers requis : A préciser</p> <p>Sources de financement potentielles : A préciser</p>

Opération n°3 : Spatialiser les zones fonctionnelles (routes migratoires, agrégations, zones d'alimentation...), sur une carte et envisager leur reconnaissance internationale (IMMA, ZICO, etc.)

DESCRIPTIF	<p>L'objectif de cette opération est de capitaliser sur les connaissances déjà acquises dans les opérations précédentes afin de produire un état des lieux « instantané » de la répartition, de l'abondance et des zones fonctionnelles des espèces marines emblématiques dans la ZEE via la production de cartes. Ces cartes permettront d'identifier les secteurs les plus sensibles où les interactions entre les espèces marines emblématiques et les activités anthropiques (pêche, transport maritime) sont les plus importantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spatialiser des zones fonctionnelles des différentes espèces marines emblématiques : zones d'alimentation, couloir de migration, zone d'agrégation en haute mer • Spatialiser des activités dans la ZEE (pêche, transport maritime...) • Identifier et spatialiser des zones d'interactions entre les activités et les zones fonctionnelles des espèces marines emblématiques permettant de définir des mesures de gestion spécifiques à ces zones
ACTEURS	<p>Objectif</p> <p>Étapes de réalisation</p> <p>Résultats attendus et livrables associés</p> <p>Pilote de l'opération : DIREN</p> <p>Acteurs associés : Organismes de recherche, associations, DRM, programme d'observateurs embarqués, ONG...</p>
MOYENS	<p>Moyens humains et logistiques requis : Moyens actuels mobilisés au sein des services</p> <p>Moyens financiers requis : A préciser</p> <p>Sources de financement potentielles : A préciser</p>

Opération n°4 : Poursuivre et renforcer les échanges (données et compétences) au niveau régional

DESCRIPTIF	<p>L'opération vise à promouvoir les échanges de données et compétences avec les autres Etats membres du PROE, les ONG et partenaires scientifiques participant aux ORGP (Birdlife international) et le Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande afin d'améliorer les connaissances sur l'état des populations de différentes espèces et d'identifier des zones fonctionnelles communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager avec les autres Etats membres du PROE, ONG, partenaires scientifiques participant aux ORGP, DOC • Standardiser les protocoles de suivi afin que les bases de données de la Polynésie française soient interoperables avec les autres bases de données des membres du PROE • Participer à l'analyse des données pour évaluer l'état de conservation et les zones fonctionnelles à l'échelle régionale • Mobiliser les compétences des autres Etats membres pour l'amélioration des connaissances des espèces marines emblématiques dans la ZEE Polynésienne
ACTEURS	<p>Objectif</p> <p>Résultats attendus et livrables associés</p> <p>Pilote de l'opération : DIREN</p> <p>Acteurs associés : DRM, Organisme de recherche, ONG, associations...</p>
MOYENS	<p>Moyens humains et logistiques requis : Moyens actuels mobilisés au sein des services</p> <p>Moyens financiers requis : A préciser</p> <p>Sources de financement potentielles : A préciser</p>



Opération n°5 : Alimenter l'observatoire des espèces marines emblématiques de la Polynésie française

DESCRPTIF	<p>De nombreuses études sont réalisées pour améliorer la connaissance de ces espèces. Dans le but de rassembler et valoriser l'ensemble de ces données de source variée (scientifiques, associatives, conservatoires...), le Pays a mis en place un Observatoire des espèces marines emblématiques. Cet outil, alimenté par des référents identifiés et des volontaires, permet de mieux sensibiliser la population aux enjeux relatifs à la gestion et à la conservation de ces espèces. L'opération vise à poursuivre l'alimentation de l'observatoire des espèces marines emblématiques.</p>
ACTEURS	<p>Étapes de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur l'observatoire des espèces marines emblématiques • Sensibiliser les prestataires à l'intérêt et à la façon d'y contribuer • Analyser et valoriser les données récoltées <p>Résultats attendus et livrables associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données sur les espèces marines emblématiques acquises par la Polynésie française sont intégrées dans l'observatoire des espèces marines emblématiques. • Livrables : cartes des observations actualisées <p>Pilote de l'opération</p> <p>DIREN</p> <p>Acteurs associés</p> <p>DRM, Associations, prestataires ...</p>
MOYENS	<p>Moyens humains et logistiques requis</p> <p>Moyens actuels mobilisés au sein des services</p> <p>Moyens financiers requis</p> <p>A préciser</p> <p>Sources de financement potentielles</p> <p>A préciser</p>

Fiche action n°2 : Evaluer et si possible anticiper l'impact du changement climatique au large, notamment sur les espèces marines emblématiques

Objectif long terme n°1 : Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

Objectif opérationnel n°1 : Développer l'acquisition de connaissance sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique

DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Nb : vu le périmètre de l'AMG (12-200 milles), il s'agit ici d'étudier les effets du changement climatique au large des côtes. L'impact du changement climatique sur les récifs coralliens n'est donc pas abordé.

Le changement climatique peut affecter l'ensemble des composants des écosystèmes marins du large, des premiers maillons de la chaîne alimentaire jusqu'aux écosystèmes profonds, en passant par les espèces emblématiques et les espèces d'intérêt halieutique.

A l'échelle globale, les effets du changement climatique en milieu marin sont nombreux et s'intensifient. La variation des conditions physico-chimiques de l'océan (température, salinité, acidité, etc.) pourra engendrer des modifications d'aires de répartition de certaines espèces ainsi qu'une moindre disponibilité des proies en raison de la stratification de la colonne d'eau.

En Polynésie française et plus largement dans le Pacifique, très peu d'études ont été réalisées sur l'impact du changement climatique sur le milieu pélagique. Néanmoins, certaines modélisations prévoient une diminution de la biomasse phytoplanctonique dans les zones équatoriales et tropicales, ainsi qu'une diminution de la biomasse de micronecton.

Cette fiche action vise à suivre les effets du changement climatique sur le milieu marin du large en particulier des éléments abiotiques (paramètres physico-chimiques, courantologie, etc.) et, autant que faire ce peu, des éléments biotiques (phyto et zooplancton, niveaux trophiques intermédiaires, espèces pélagiques). En effet, il apparaît difficile d'étudier la manifestation des effets du changement climatique sur les espèces, habitats et zones de productivité au regard du peu de connaissances disponibles sur ces composantes au sein de la ZEE.

Considérant la faible disponibilité de moyens techniques, logistiques et humains en Polynésie française pour traiter de l'impact du changement climatique au large, il s'agira d'encourager la recherche scientifique sur ces questions et de mettre en place quelques suivis « élémentaires » de paramètres clés et d'espèces bio-indicatrices. In fine, ces éléments permettront de caractériser les effets du changement climatique sur le milieu marin, d'anticiper ses effets sur les espèces et habitats à enjeu et de faire évoluer en conséquence la gestion et la protection de la ZEE. Il s'agira par ailleurs d'utiliser les données physico-chimiques « facilement » disponibles, notamment issues de suivis satellitaires existants (température, vent, hauteur de mer, les courants, la salinité et la couleur de la mer (pour la Chlorophylle A et le phytoplancton) et les données in situ des flotteurs Argo.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

Orientations de gestion de l'AMG concernées :



INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre de projets de recherche réalisés ou en cours portant sur les impacts du changement climatique sur le milieu marin du large en Polynésie française
- Nombre de paramètres physico-chimiques suivis de façon régulière
- Evolution des paramètres physico-chimiques suivis (T°C, pH, salinité, etc.)
- Nombre de conventions de partage de données engagées à l'échelle régionale en lien avec l'impact du changement climatique

OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 : Capitaliser sur les données existantes et initier un suivi des paramètres environnementaux liés aux changements climatiques**
- **Opération 2 : Encourager les projets de recherche sur l'impact des changements climatiques sur les eaux polynésiennes et sur les espèces marines emblématiques (populations et zones fonctionnelles)**

Calendrier prévisionnel

Opération 1	En continu
Opération 2	En continu



Opération n°1 : Capitaliser sur les données existantes et initier un suivi des paramètres environnementaux liés aux changements climatiques

DESCRPTIF	<p>Cette opération vise à capitaliser sur les données existantes et à initier l'acquisition de données sur les paramètres physico-chimique liés aux changements climatiques (température des eaux de surface, pH, concentration en chlorophylle, salinité...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Inventorier et capitaliser sur les données déjà acquises sur les différents paramètres physico-chimiques liés aux changements climatiques (même si ces données sont côtières) Mobiliser les suivis satellitaires existants notamment concernant la circulation océanique, la distribution de phytoplancton, les vagues de chaleur marines et leurs projections vis-à-vis des modèles climatiques (à l'aune des scénarii du GIEC) Mobiliser et étudier les données in situ des flotteurs Argo sous des formats grillés tels que le produit ISAS Pour les données biologiques, dimensionner un programme d'opportunité en utilisant les navires privés (cargos, ...) sur lesquels mettre un Continuus Plankton Recorder pour étudier l'ichtyoplancton Identifier les lacunes de connaissances sur (i) certains paramètres biologiques et physico-chimiques et/ou (ii) des secteurs de la ZEE. Déployer, le cas échéant, de nouveaux outils / suivis de certains paramètres physico-chimiques afin de disposer des données les plus complètes pour les futures modélisations des changements climatiques au sein de la ZEE Organiser les données au sein d'une base de données dédiée
ACTEURS	<p>Pilote de l'opération : Organismes de recherche</p> <p>Acteurs associés : Météo France, CNES</p>
MOYENS	<p>Moyens humains et logistiques requis : Moyens humains mobilisés au sein des services</p> <p>Moyens financiers requis : A préciser</p> <p>Sources de financement potentielles : A préciser</p>
RÉSULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi des paramètres physico-chimiques liés aux changements climatiques est exhaustif et s'inscrit dans la durée Meilleures connaissances des changements climatiques dans la ZEE polynésienne Livrables : base de données « océans et changements climatiques »

Opération n°2 : Mettre en œuvre des projets de recherche sur l'impact des changements climatiques sur les eaux polynésiennes et les espèces marines emblématiques (populations et zones fonctionnelles)

DESCRPTIF	<p>Cette opération vise à mettre en œuvre de projets de recherche permettant de modéliser l'impact des changements climatiques sur les eaux polynésiennes avec un focus sur les espèces marines emblématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier des appels à projets de recherche (nationaux, régionaux et internationaux) portant sur l'impact des changements climatiques sur les espèces marines emblématiques Identifier et mobilisation des chercheurs spécialistes Identifier des espèces clés et/ou bio-indicatrices les plus à même d'être suivies pour évaluer l'impact des changements climatiques Analyser bibliographique des impacts du changement climatique sur les espèces marines emblématiques dans le Pacifique Collecter de données biologiques et océanographiques (suivi acoustique, génétique, mesures satellitaires...) / Mise en œuvre de modèles numériques d'habitat, d'océan et de climat Inventorier les données existantes permettant d'évaluer le changement climatique en Polynésie française et les partager avec les autres états membres du PROE Collaborer au niveau régional dans le cadre de programmes de recherche sur l'impact des changements climatiques sur les espèces marines emblématiques (populations et zones fonctionnelles) Identifier, évaluer et hiérarchiser les impacts du changement climatique sur les groupes d'espèces marines et leurs habitats Meilleure connaissance des conséquences de ces changements climatiques (acidification, vague de chaleur, élévation du niveau de la mer, concentrations en oxygène et chlorophylle-A...) au large et particulièrement sur les espèces marines emblématiques et leur capacité à s'adapter (tolérances thermiques...) Livrables : publications scientifiques, rapports d'études, cartographies des changements climatiques et de leurs impacts sur les espèces marines emblématiques (déplacement des zones fonctionnelles etc.)
ACTEURS	<p>Pilote de l'opération : Organismes de recherche</p> <p>Acteurs associés : REC, DTRT, DIREN, organismes de recherche</p>
MOYENS	<p>Moyens humains et logistiques requis : A préciser</p> <p>Moyens financiers requis : Non évalués à ce stade</p> <p>Sources de financement potentielles : Appels à projets nationaux et internationaux, ANR, bourses de thèse</p>

Fiche action n°3 : Généraliser les bonnes pratiques susceptibles de réduire les captures accidentelles et la déprédation

Objectif long terme n°1 : Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

Objectif opérationnel n°2 : Évaluer et réduire le risque d'interaction de la pêche hauturière avec les espèces marine emblématiques en généralisant les bonnes pratiques

DESRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Nb : l'expression « interaction entre la pêche palangrière et les espèces emblématiques » couvre à la fois les captures accidentelles (bycatch) et la déprédation.

A l'échelle mondiale, les captures accidentelles sont identifiées comme l'un des facteurs majeurs d'érosion des espèces marines emblématiques (requins, raies, tortues, oiseaux, mammifères marins). Afin d'y remédier, d'importants efforts sont déployés pour adapter les engins et pratiques de pêche (bonnes pratiques), sous l'impulsion de la FAO. Elles concernent tout type d'engin de pêche, y compris la palangre.

En Polynésie française, la pêche palangrière hauturière est susceptible de capturer accidentellement des individus d'espèces emblématiques (requins, raies, tortues, oiseaux, mammifères marins), dont la quasi-totalité sont protégées par le code de l'environnement. Les captures concernent essentiellement des espèces de requins, dans une moindre mesure des espèces de tortues, oiseaux et raies et exceptionnellement des mammifères marins. A titre d'exemple, en 2019, 7% des individus capturés sur les palangres étaient des requins, dont environ 3 000 ont été relâchés morts (source DRM). Or, des captures accidentelles trop nombreuses peuvent entraîner des baisses d'abondance voire constituer une véritable cause de déclin de certaines espèces emblématiques déjà soumises à d'autres pressions (ex : pêche ciblée de requins à l'échelle régionale, prédation des sites de nidification des oiseaux marins par des rongeurs, etc.). Par ailleurs, certaines espèces de mammifères marins se nourrissent sur les lignes (déprédation), ce qui constitue un manque à gagner pour les pêcheurs et pourrait modifier le comportement alimentaire des mammifères marins.

La Direction des ressources marines (DRM) a identifié les bonnes pratiques essentielles pour réduire les interactions avec les espèces emblématiques, dont certaines font l'objet d'une obligation réglementaire (arrêté n°1099 CM du 27 juin 2022). La DRM a également produit des fiches de bonnes pratiques qui peuvent être largement diffusées. En effet, la généralisation des bonnes pratiques apparaît essentielle pour répondre aux obligations relatives aux espèces protégées, aux standards du label MSC et aux standards d'export des produits de la pêche aux États-Unis (MMPA).

Par ailleurs, les données disponibles sur les interactions ne sont pas suffisantes pour estimer l'impact des captures accidentelles ou identifier des zones, périodes ou pratiques à risque. Ce déficit de connaissances rend difficile l'identification des bonnes pratiques les plus efficaces.

Cette fiche action vise l'amélioration des connaissances et la réduction des captures accidentelles d'espèces emblématiques en s'appuyant sur une généralisation des bonnes pratiques à l'ensemble des navires de pêche hauturière. Elle s'appuie sur (1) le renforcement des connaissances sur les captures accidentelles et la déprédation, (2) le renforcement de la sensibilisation des armateurs et des équipages, (3) l'évaluation de l'efficacité et de la mise en œuvre des bonnes pratiques et (4) l'expérimentation de nouvelles techniques.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

Orientations de gestion de l'AMG concernées :



INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Pourcentage des prises totales de la pêche étant des captures accidentelles (donnée annualisée)
- Nombre annuel de captures accidentelles de chaque espèce, observées par les observateurs embarqués et déclarées par les pêcheurs (données brutes et extrapolées à 100% de la flotte)
- Nombre d'individus capturés pour 1000 hameçons
- Nombre de palangres déprédées durant l'année
- Pourcentage de navires mettant en œuvre les bonnes pratiques obligatoires
- Pourcentage de navires mettant en œuvre les bonnes pratiques recommandées par la DRM

OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Qualifier et tant que possible quantifier les captures accidentelles et la déprédation en Polynésie française
- **Opération 2 :** Sensibiliser, inciter et accompagner les équipages pour la mise en œuvre des bonnes pratiques et le renseignement des obligations déclaratives.
- **Opération 3 :** Évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des bonnes pratiques et envisager de rendre obligatoires certaines bonnes pratiques efficaces.
- **Opération 4 :** Encourager l'expérimentation de nouvelles techniques, pratiques et dispositifs permettant de réduire les interactions avec les espèces marines emblématiques.

Calendrier prévisionnel

Opération 1	En continu				
Opération 2	En continu				
Opération 3	2023	2024	2025	2026	2027
Opération 4	2023	2024	2025	2026	2027



Opération n°2 : Sensibiliser, inciter et accompagner les équipages pour la mise en œuvre des bonnes pratiques et le respect des obligations déclaratives.

<p>Objectif</p> <p>Cette opération vise à encourager les armateurs et les équipages à mettre en place les bonnes pratiques recommandées par la DRM pour éviter les captures accidentelles et, le cas échéant, maximiser le taux de survie des individus capturés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'occasion des réunions DRM-armateurs, marins, sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques réglementaires et recommandées, en particulier aux bonnes pratiques qui concernent les choix relatifs au matériel (appâts utilisés, matériel à bord, forme des hameçons, etc.). Rappeler à cette occasion les obligations déclaratives (rubriques à compléter sur les outils numériques à bord) • A l'occasion d'échanges réguliers avec les équipages, sensibiliser les pêcheurs aux bonnes pratiques réglementaires et recommandées, en particulier aux bonnes pratiques qui concernent les pratiques à bord (manipulation des individus capturés, rejet des déchets de pêche, évitement des mammifères marins, etc.) • Organiser une ou plusieurs formations DIREN-DRM, et/ou ONG (association Manu par exemple) à destination des équipages concernant l'identification des espèces qui peuvent être capturées, leur vulnérabilité et statut de protection et les bonnes pratiques pertinentes pour éviter ces captures et maximiser leur chance de survie • Poursuivre la diffusion des affiches de bonnes pratiques lors des réunions DRM-armateurs • Inscrire dans les missions des observateurs un accompagnement à bord dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, notamment pour montrer comment utiliser le matériel de libération des individus capturés ou les lignes d'effarouchement des oiseaux par exemple – en lien avec la fiche n°10 • Envisager des dispositifs incitatifs pour faciliter la généralisation des bonnes pratiques, notamment en mettant en évidence leur importance pour le maintien du label MSC • Les captures accidentelles sont identifiées comme une problématique centrale par les armateurs et des équipages connaissent les bonnes pratiques et leur utilité. • Les fiches de bonnes pratiques sont affichées à bord de tous les navires de pêche. • Tous les navires respectent scrupuleusement les bonnes pratiques obligatoires (arrêté n°1099). • Tous les équipages mettent en œuvre les bonnes pratiques recommandées en matière de manipulation des requins et autres espèces emblématiques afin de les relâcher en bon état. • Augmentation du nombre de navires mettant en œuvre les bonnes pratiques recommandées en matière d'évitement des captures accidentelles et de manipulation des individus capturés. 	<p>Étapes de réalisation</p>
<p>DESCRIPTEUR</p>	
<p>Résultats attendus et livrables associés</p>	<p>DRM</p> <p>Armateurs, DIREN, association Manu, ONG, CPS</p>
<p>ACTEURS</p>	<p>Pilote de l'opération</p> <p>Acteurs associés</p>
<p>MOYENS</p>	<p>Moyens humains et logistiques requis</p> <p>0.2 ETP</p> <p>Moyens financiers requis</p> <p>Cf opération n°2</p> <p>Sources de financement potentielles</p> <p>Budget PF, programmes européens</p>

Opération n°1 : Qualifier et tant que possible quantifier les captures accidentelles et la déprédation en Polynésie française

<p>Objectif</p> <p>Cette opération vise à améliorer les connaissances relatives aux interactions pour mieux qualifier et quantifier les captures accidentelles et la déprédation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une enquête de perception auprès des armateurs et équipages relative aux interactions avec les espèces emblématiques : régularité des interactions, bonnes pratiques mises en œuvre sur le navire, efficacité des bonnes pratiques mises en œuvre, difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, perspectives d'amélioration des bonnes pratiques, espèces principalement capturées accidentellement, paramètres susceptibles d'influencer les captures accidentelles (zones, périodes, pratiques, espèces ciblées, types d'appâts, etc.) • Optimiser les outils numériques déclaratifs pour faciliter la déclaration des captures accidentelles à bord et des bonnes pratiques mises en œuvre (demander à la CPS d'enrichir la section correspondante dans les carnets de pêche) • Réaliser des formations et/ou affiches/soutports adaptés pour faciliter l'identification des espèces susceptibles d'être capturées accidentellement et expliquer comment déclarer toute capture accidentelle • Monter un projet d'évaluation de la survie post-relâche des requins et raies (notamment par le biais de capture/marquage/recapture) • Inciter les capitaines à déclarer le détail de l'interaction, notamment les mesures techniques en place au moment de l'interaction, etc. • Analyser annuellement les données déclaratives relatives aux interactions afin d'identifier d'éventuelles corrélations avec des paramètres environnementaux (moment de la journée, présence des proies des espèces marines emblématiques capturées, etc.), des paramètres liés à l'activité de pêche (rejet des déchets de poissons à proximité, etc.) et des zones. Si possible, évaluation de taux de capture. Spatialiser les données de captures accidentelles pour mettre en évidence des zones à risque. Les comparer avec d'autres pêcheries similaires • Diffuser les informations relatives aux interactions auprès des armateurs (réunions DRM-armateurs), en prévoyant un bilan annuel des interactions sur la base des données récoltées • Diffuser les informations relatives aux interactions auprès du grand public au travers d'un support de communication adapté • Transmettre les données sur les interactions aux ORGP, et dans le cadre des démarches réalisées par la DRM pour le MSC et le MMPA • La qualité et la quantité des données déclaratives relatives aux captures accidentelles est améliorée. • Les données déclaratives sont analysées, comparées et diffusées. • Un NPOA (national plan of action) par groupes d'espèces marines emblématiques (oiseaux, requins, raies, mammifères marins) est rédigé et diffusé sur un support approprié. 	<p>Étapes de réalisation</p>
<p>DESCRIPTEUR</p>	
<p>Résultats attendus et livrables associés</p>	<p>DRM</p> <p>Armateurs, DIREN, observateurs embarqués, marins, ONG et associations, CPS</p>
<p>ACTEURS</p>	<p>Pilote de l'opération</p> <p>Acteurs associés</p>
<p>MOYENS</p>	<p>Moyens humains et logistiques requis</p> <p>0.2 ETP DRM</p> <p>Moyens financiers requis</p> <p>2 M CFP (rédaction des NPOA externalisée, élaboration et impression de supports de communication)</p> <p>Sources de financement potentielles</p> <p>Budget DRM, programmes européens</p>